
Dossier



Les comptes nationaux passent en base 2005*

Tous les ans à la mi-mai, à l'occasion de la publication des comptes annuels de la Nation, l'estimation de la croissance des agrégats macroéconomiques est révisée sur les trois dernières années. Cette année, à cette révision habituelle, qui porte sur la croissance de 2008, 2009 et 2010, vient s'ajouter un « changement de base », qui modifie également le niveau des agrégats macroéconomiques.

Les comptes nationaux changent régulièrement de base : 1956, 1959, 1962, 1971, 1980, 1995, 2000 et maintenant 2005. Changer de base, c'est remettre périodiquement en chantier les concepts, nomenclatures et méthodes qui fondent la comptabilité nationale, afin qu'elle continue de refléter au mieux la réalité économique. L'année de base, ici 2005, est en général l'année de référence des séries macroéconomiques en volume (PIB, consommation, etc.).

Le passage à la base 2005 consiste essentiellement à produire et publier les comptes dans la nouvelle Nomenclature d'Activités Française – NAF révision 2 d'une part, et à intégrer les résultats du nouveau dispositif d'Élaboration des Statistiques ANnuelles d'Entreprises (Esane) d'autre part. Le passage à la nouvelle base a par ailleurs été l'occasion d'introduire de nombreuses améliorations dans la mesure de l'activité dissimulée, l'action sociale, les échanges extérieurs, etc. La base 2005 comporte peu de changements conceptuels.

La comptabilité nationale est logiquement la dernière grande opération statistique à incorporer un changement de nomenclature : les sources statistiques sur les entreprises, par exemple, dont les résultats servent à l'élaboration des comptes, doivent l'avoir préalablement intégré. La nouvelle nomenclature donne une place importante aux nouvelles technologies, aux activités liées à l'information et à l'ensemble des activités de services. Totalement harmonisée à l'échelle internationale, elle assure la comparabilité des comptes nationaux des différents pays.

Le dispositif Esane combine des données administratives fiscales et sociales et des données d'enquêtes auprès d'un échantillon d'entreprises interrogées sur leurs activités par l'intermédiaire d'un questionnaire spécifique. Il permet d'alléger la charge statistique pesant sur les entreprises tout en fournissant une meilleure évaluation de leur activité.

Ce dossier expose les principaux apports de la base 2005 et retrace leur impact sur les comptes en comparant, essentiellement pour l'année 2008, les données de cette nouvelle base et ceux de la précédente base 2000. De surcroît, il présente pour quelques grands agrégats et ratios économiques une comparaison des séries longues dans l'ancienne et la nouvelle base, chaque changement de base donnant maintenant lieu en France à une rétropolation des comptes nationaux depuis 1949.

* Ont contribué à ce dossier :

Coordination : Myriam Broin.

Contribution : Jean-Pierre Berthier, Ludovic Besson, Anne-Juliette Bessone, Denis Boisnault, Michel Braibant, Thomas Deroyon, Boris Guannel, Guillaume Houriez, Johara Khélif, Geoffrey Lefebvre, Fabrice Lenglard, Claudie Louvot-Runavot, Thierry Méot, Margot Perben, Fabien Toutlemonde, Mélanie Vanderschelden (Insee, département des Comptes nationaux) ; Marie-Élisabeth Hassan, Véronique Moyne (Insee, département Synthèses sectorielles), ainsi que toutes les équipes du département des Comptes nationaux et du département des Synthèses sectorielles qui ont travaillé à la confection de la base 2005 ; Patrick Augeraud (ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État, DGFIP) ; Nathalie Morer (ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, SOeS).

Trois grands facteurs de révision, plus un changement de nomenclature

En 2008, le produit intérieur brut (PIB) en valeur s'élève à 1 933,3 milliards d'euros en base 2005. Il est revu de 15,3 milliards d'euros à la baisse (– 0,8 %) par rapport à la base 2000 (*figure 1*). En France, il est estimé à partir de la somme des valeurs ajoutées dégagées par chaque secteur institutionnel. La révision en baisse du PIB résulte ainsi, pour l'essentiel, d'une révision à la baisse des valeurs ajoutées dégagées par les ménages et les sociétés financières (respectivement – 11,9 milliards d'euros et – 10,4 milliards d'euros), partiellement compensée par une révision à la hausse de celle dégagée par les institutions sans but lucratif au service des ménages (+ 5,8 milliards d'euros).

1. Révision de la valeur ajoutée brute des secteurs institutionnels

	Année 2008			
	Base 2000 (Md€)	Base 2005 (Md€)	Révision en niveau (Md€)	Révision (%)
Sociétés non financières	994,7	995,1	0,5	0,0
Sociétés financières	79,0	68,6	– 10,4	– 13,2
Administrations publiques	304,2	304,9	0,7	0,2
Ménages	351,5	339,6	– 11,9	– 3,4
<i>dont : entreprises individuelles</i>	142,0	139,6	– 2,4	– 1,7
Institutions sans but lucratif au service des ménages	21,0	26,8	5,8	27,4
Total des secteurs institutionnels	1 750,5	1 735,1	– 15,5	– 0,9
Impôts nets des subventions sur les produits	198,0	198,1	0,1	0,1
Produit intérieur brut (PIB) en valeur	1 948,5	1 933,2	– 15,3	– 0,8

Source : Insee, comptes nationaux.

Cette révision en baisse du niveau de la production nationale trouve sa contrepartie dans différents éléments de la demande. Les dépenses de consommation finale sont révisées de – 12,7 milliards d'euros, la révision en baisse concernant les ménages (– 20,1 milliards d'euros) étant en partie compensée par celle en hausse des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM, + 8,9 milliards d'euros). La formation brute de capital fixe (FBCF) est également abaissée de 12,7 milliards d'euros, alors qu'inversement, les variations de stocks sont rehaussées (+ 7,4 milliards d'euros). Enfin, les échanges extérieurs deviennent moins déficitaires : leur solde s'établit à – 40,7 milliards d'euros, soit une révision de + 2,6 milliards d'euros.

Trois facteurs sont principalement à l'origine de ces révisions. Tout d'abord, le changement de base permet de se recalibrer sur certaines sources modifiées depuis la mise en production de la base 2000, à la suite de révisions de séries ou de changements de méthode. Lorsqu'elles portaient sur des années anciennes, ces modifications n'avaient pas été intégrées dans les comptes nationaux, de façon à assurer la cohérence temporelle des séries des comptes (cas du compte satellite du logement, des données douanières, de la balance des paiements).

Ensuite, de nouvelles évaluations et des changements méthodologiques propres aux comptes nationaux en base 2005 conduisent à revoir le niveau de certains agrégats. C'est le cas par exemple des nouvelles évaluations sur le compte des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), de la ré-estimation de l'activité dissimulée ou des taux de TVA, ou encore de la mesure des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim).

Enfin, la prise en compte des informations issues de la nouvelle statistique structurelle d'entreprise, Esane, conduit à modifier certaines grandeurs en 2008. Sur le champ qu'elle recouvre, elle joue directement sur le niveau de production figurant dans les équilibres ressources-emplois de produits et sur l'évaluation des variations de stocks. De manière plus indirecte, elle peut conduire à revoir les niveaux de consommation des ménages ou de FBCF. En effet, lorsque les ressources d'un produit sont sensiblement révisées en raison de l'intégration des données issues d'Esane et/ou des changements méthodologiques, les révisions doivent trouver leur contrepartie du côté des emplois pour assurer l'équilibre.

Par ailleurs, à l'occasion de la base 2005, les comptes nationaux changent de nomenclature d'activités et de produits. Synthèse de multiples sources, la comptabilité nationale est la dernière opération statistique à adopter la nouvelle nomenclature d'activités française, la NAF rév. 2, 2008. Ainsi, en base 2005, le tableau des entrées-sorties détaille les branches et les produits selon une nouvelle nomenclature agrégée d'activités et de produits, la NA 2008, parfaitement emboîtée dans l'arborescence de la NAF rév. 2. Peu perceptible aux niveaux les plus agrégés, ce passage redessine pourtant au sein de l'économie la répartition des branches d'activité et des produits.

La valeur ajoutée des secteurs institutionnels est revue en baisse de 15,5 milliards d'euros en 2008

La VA des entreprises non financières est légèrement revue en baisse (- 1,7 milliard d'euros)

Si la valeur ajoutée des entreprises non financières (sociétés et entrepreneurs individuels) n'est que légèrement revue entre les deux bases (- 1,7 milliard d'euros), la construction du chiffre a été plus largement modifiée (figure 2). La construction du compte des entreprises comprend deux étapes : a. la collecte des données d'entreprises, et b. le « passage aux comptes » qui traduit les données comptables des entreprises dans les concepts de la comptabilité nationale et qui leur adjoint une estimation des activités fraudées.

2. Construction de la valeur ajoutée des entreprises non financières

	en milliards d'euros		
	Année 2008		
	Base 2000	Écart	Base 2005
Données d'entreprises	1 056,2	6,1	1 062,3
Passage au compte	78,9	- 7,9	71,0
dont : activités fraudées	74,2	- 6,6	67,6
Valeur ajoutée des sociétés et entreprises individuelles non financières (SNF-EINF)	1 135,1	- 1,7	1 133,4

Source : Insee, comptes nationaux.

Le changement de système d'information sur les entreprises non financières (ENF) – c'est-à-dire la mise en place d'Esane – a conduit à rehausser la valeur ajoutée totale des ENF de 5,1 milliards d'euros en 2008 (encadré 5). En revanche, la nouvelle estimation des activités fraudées joue en sens inverse, de même que d'autres éléments du passage aux comptes, si bien qu'au total la valeur ajoutée des entreprises non financières est abaissée de 1,7 milliard d'euros.

Les données comptables des entreprises, qui sont associées à leurs déclarations fiscales, ne couvrent pas, par construction, les activités dissimulées. Or, la comptabilité nationale se doit de retracer au mieux l'intégralité de l'activité économique, qu'elle soit déclarée ou

qu'elle soit dissimulée. Ainsi, aux données d'entreprises sont ajoutées des estimations de l'activité dissimulée par les entreprises déclarées et du travail au noir d'unités non déclarées. Par rapport à la base 2000, les corrections au titre des activités dissimulées sont donc revues en baisse de 6,6 milliards d'euros (encadré 1).

D'autres modifications influent sur le passage aux comptes. En particulier, la prise en compte de nouvelles données fournies par la Banque de France a conduit à réévaluer à la hausse les charges des entreprises en services d'intermédiation financière liées à la détention d'OPCVM (impact de - 0,4 milliard d'euros sur la valeur ajoutée).

Encadré 1

L'évaluation macroéconomique de l'économie non observée

En comptabilité nationale, toute forme d'activité entreprise sur le territoire par les agents économiques doit être intégrée dans le produit intérieur brut, y compris celle qui ne peut être directement observée, parce que dissimulée ou informelle. On considère ici des activités à la fois productives du point de vue économique et légales dans leur principe, même si elles échappent à une observation directe de l'appareil statistique.

L'évaluation de l'économie non observée ainsi définie comporte deux volets :

- *L'activité dissimulée par les entreprises déclarées* : certaines entreprises ne déclarent pas une partie de leur activité à l'administration fiscale, dans le but de payer moins d'impôt. Estimée à partir de données provenant des contrôles fiscaux, cette activité dissimulée se monte, pour l'année 2008, à 42,6 milliards d'euros en base 2005, contre 41,6 milliards d'euros en base 2000.

Par ailleurs, en appliquant aux différents éléments de la demande, produit par produit, les taux de TVA légalement applicables, la comptabilité nationale est à même de reconstituer le montant de TVA que l'État devrait théoriquement percevoir, pour le comparer ensuite à la TVA effectivement perçue - enregistrée par ailleurs dans le compte des administrations publiques. L'écart ainsi constaté est significatif, précisément parce la comptabilité nationale intègre dans son évaluation de la demande l'activité dissimulée par les entreprises. Autrement dit, en première approximation, cet écart est dû au fait que les entreprises, lorsqu'elles dissimulent de l'activité, ne reversent pas au fisc la TVA qu'elles font payer au client final. Toutefois, la valeur précise de cet écart peut également résulter d'aléas statistiques, inévitables lors du processus visant à réconcilier dans un cadre comptable unifié l'ensemble des sources de données mobilisées. « L'écart TVA » est estimé

en 2008 à 11,5 milliards d'euros en base 2005, contre 16,4 milliards d'euros en base 2000 ;

- *L'activité générée par des entités économiques non déclarées* : cette partie de l'économie non observée recouvre des activités variées.

Il s'agit d'une part de *l'activité des entreprises sans existence juridique*. La comptabilité nationale opère à ce titre un certain nombre de redressements dont le montant total est, en 2008, de 13,7 milliards d'euros en base 2005, contre 16,5 milliards d'euros en base 2000.

Il s'agit d'autre part du *recours par certains ménages à l'emploi, rémunéré de façon informelle, de personnes* pour effectuer des travaux domestiques (en un sens large : des travaux de ménage, de repassage, mais aussi des activités relevant de l'action sociale comme la garde d'enfant ou l'aide aux personnes dépendantes, etc.). Ce recours peut prendre la forme d'accords contractuels non déclarés, ou relever davantage d'une activité du secteur informel, légale par définition, car fondée sur des relations personnelles et sociales, sans qu'il soit possible en l'état actuel des connaissances de tracer précisément la frontière entre les deux. L'activité correspondante est évaluée en 2008 à 2,9 milliards d'euros en base 2005, contre 3,2 milliards d'euros en base 2000.

Au total, l'économie non observée qu'il convient d'ajouter à la richesse produite officiellement représente, en 2008, 3,7 % du PIB (70,7 milliards d'euros) en base 2005, contre 4,0 % du PIB (77,7 milliards d'euros) en base 2000.

Pour en savoir plus

Fiche méthodologique « L'évaluation macroéconomique de l'économie non observée », sur www.insee.fr

Claudie Louvot-Runavot, « L'évaluation de l'activité dissimulée des entreprises », *document de travail* G 2011/09, Insee, mai 2011.

La VA des sociétés financières est revue en baisse de 10,4 milliards d'euros

En 2008, la révision de la valeur ajoutée des sociétés financières résulte principalement de la suppression des échanges de services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim) entre banques résidentes et banques non résidentes : – 6,4 milliards d'euros (*encadré 4*). L'impact de ce changement sur la valeur ajoutée est important en 2008, mais il est bien plus modeste pour l'année 2007 (– 0,6 milliard d'euros). En effet, ce nouveau traitement a pour effet de réviser parfois sensiblement les évolutions d'une année sur l'autre des échanges extérieurs de Sifim et en contrepartie celles de la production des sociétés financières. Conceptuellement plus fondé, il conduit en outre à des évolutions d'échanges extérieurs beaucoup moins heurtées, donc plus lisibles, et il diminue leur impact sur la croissance en valeur du PIB (*fiche méthodologique* « Traitement des échanges internationaux de Sifim interbancaires », sur www.insee.fr).

Les autres révisions apportées à la valeur ajoutée des sociétés financières sont plus structurelles : elles corrigent des niveaux de la base 2000. En particulier, les prestations versées par les mutuelles sont révisées en hausse ; elles sont dorénavant calculées à partir des informations transmises par l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP), alors que la base 2000 s'appuyait sur des données d'enquête qui les sous-estimaient (2,0 milliards d'euros). Cette révision à la hausse des prestations versées par les mutuelles contribue à revoir en baisse la production de ces dernières, définie comme la différence entre cotisations et prestations.

La VA des ménages purs (hors entrepreneurs individuels) est revue en baisse de 9,5 milliards d'euros

La diminution de la valeur ajoutée des ménages porte essentiellement sur les ménages purs (– 9,5 milliards d'euros) ; elle résulte principalement de la nouvelle estimation de la production de service de location immobilière des ménages – loyers réels et imputés (– 8,0 milliards d'euros) – réalisée dans le cadre du compte satellite du logement (*encadré 3*), ainsi que de la révision en hausse des consommations intermédiaires liées à la production des mêmes services (+ 2,0 milliards d'euros).

Par ailleurs, les services domestiques et l'action sociale, produits par les ménages en tant qu'employeurs de personnel, sont globalement revus en hausse de 0,7 milliard d'euros, tandis que les activités agricoles des ménages sont revues en baisse de 0,2 milliard d'euros.

La VA des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) est revue en hausse de 5,8 milliards d'euros

La valeur ajoutée des ISBLSM est revue en hausse de + 5,8 milliards d'euros (*encadré 2*) en raison de nouvelles estimations des coûts de production : salaires et consommation de capital fixe. L'estimation de la masse salariale versée par les associations s'appuie désormais sur les informations contenues dans les déclarations de données sociales (DADS), alors qu'elle résultait en base 2000 d'un calcul indirect, à partir d'éléments portant sur leur financement. Cette amélioration contribue à rehausser la masse salariale des ISBLSM de 3,8 milliards d'euros. La consommation de capital fixe a également été réévaluée de 2,1 milliards d'euros, ce qui rétablit une meilleure cohérence avec le niveau de leur investissement.

Encadré 2

La refonte du compte des ISBLSM et de l'action sociale en base 2005

Les comptes des Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) et les équilibres ressources-emplois (ERE) de l'action sociale ont fait l'objet d'une refonte complète à l'occasion du passage à la base 2005. Leurs niveaux ont été ré-estimés pour les années de base 2006, 2007 et 2008, une fois le champ précisé, les sources sélectionnées et la méthode redéfinie.

La production des ISBLSM revue à la hausse

En base 2005, toutes branches confondues, la refonte du compte des ISBLSM conduit à revoir à la hausse leur valeur ajoutée : + 5,8 milliards d'euros en 2008 (figure 1). La production du secteur, mesurée par la somme des coûts, est évaluée à 40,2 milliards d'euros, contre 34,6 en base 2000. Cet écart provient principalement d'une révision du montant des rémunérations (+ 3,8 milliards d'euros, à 23,4 milliards d'euros), qui résulte elle-même d'un accroissement important du montant des salaires et traitements bruts (+ 1,9 milliard d'euros, à 17,5 milliards d'euros) et d'une correction du taux de cotisations patronales. Il s'explique aussi par une hausse marquée du montant global de la consommation de capital fixe (+ 2,1 milliards d'euros, à 3,2 milliards d'euros).

La révision en hausse de la production des ISBLSM relève d'autant les transferts en nature bénéficiant aux ménages. En revanche, les montants monétaires versés directement par les ISBLSM aux ménages (prestations d'assistance sociale en espèces et autres transferts courants divers) sont nettement révisés en baisse (- 2,9 milliards d'euros, à 1,5 milliard d'euros).

Du côté des ressources, les sommes que les ménages versent aux ISBLSM sous la forme de transferts courants (principalement les cotisations et les dons à des associations) sont révisées en hausse (+ 5,2 milliards d'euros, à 8,9 milliards d'euros). Cette révision s'explique pour moitié par le reclassement dans cette opération de la totalité des recettes d'activité. En base 2000, ces flux étaient retracés en dépenses de consommation des ménages en services et en biens produits par les ISBLSM (ventes résiduelles et paiements partiels). Elle modifie la ligne de partage entre revenu disponible des ménages et transferts en nature à leur profit.

Action sociale : des reclassements notables entre secteurs institutionnels

En base 2005, la valeur ajoutée des branches d'action sociale s'élève à 51,5 milliards d'euros en 2008, pour une production estimée à 62,3 milliards d'euros (figure 2). Par secteur institutionnel (ménages, sociétés non financières, administrations publiques, ISBLSM), les changements s'expliquent en grande partie par des reclassements opérés d'un secteur à un autre. En particulier, la production d'aide à domicile, retracée en base 2000 pour moitié environ dans le compte des sociétés non financières, est attribuée en totalité au secteur des ménages en base 2005. Pour le seul secteur des ISBLSM, la valeur ajoutée des branches d'action sociale est revue en hausse de près de 900 millions d'euros en 2008.

1. Le compte simplifié des ISBLSM pour l'année 2008 en base 2000 et en base 2005

en milliards d'euros

	En base 2000	En base 2005	Écart base 2005 - base 2000
Production	34,6	40,2	5,6
Paiements partiels	4,8	2,1	- 2,7
Consommation intermédiaire	13,6	13,4	- 0,2
Valeur ajoutée	21,0	26,8	5,8
Rémunération	19,6	23,4	3,8
Salaires et traitements bruts	15,6	17,5	1,9
Cotisations effectives employeurs	4,1	5,9	1,8
Excédent brut d'exploitation	1,1	3,2	2,1
Consommation de capital fixe	1,1	3,2	2,1
Transferts courants aux ISBLSM	30,3	35,4	5,1
Dépenses de redistribution	4,4	1,5	- 2,9

Source : Insee, comptes nationaux.

2. Estimation de la production et de la valeur ajoutée de l'action sociale pour l'année 2008 en base 2000 et en base 2005

en milliards d'euros

Secteur institutionnel	Production			Valeur ajoutée		
	Base 2000	Base 2005	Écart	Base 2000	Base 2005	Écart ou impact sur le PIB
Sociétés non financières	19,7	13,3	-6,4	14,3	10,9	-3,4
Ménages	10,5	14,7	4,2	10,5	14,7	4,2
Administrations publiques/action sociale marchande	6,5	6,5	0,0	4,7	4,8	0,1
Administrations publiques/action sociale non marchande	12,2	8,6	-3,7	9,7	6,7	0,0 ¹
ISBLSM	18,2	19,2	1,0	13,6	14,4	0,9
Total action sociale (tous secteurs)	67,1	62,3	-4,8	52,7	51,5	1,8²

1. L'impact de cet écart sur le PIB est nul car il est compensé par une révision inverse sur d'autres branches non marchandes des administrations publiques.

2. Hors l'écart observé pour les administrations publiques en action sociale non marchande.

Source : Insee, *comptes nationaux*.

Un champ au contour stable, mais découpé plus finement

La mise au point des nouvelles méthodes d'évaluation a supposé dans un premier temps de redéfinir en pratique le champ des ISBLSM et celui de l'action sociale, dans un contexte où la nouvelle nomenclature imposait en tout état de cause de revoir le niveau de détail adopté.

En nouvelle nomenclature (NA 2008, découlant de la NAF rév. 2), l'activité des ISBLSM est décrite dans sept branches non marchandes, contre quatre précédemment :

- l'ancienne branche « activités récréatives et culturelles non marchandes » a été décomposée en trois nouvelles branches, isolant les activités artistiques, les activités culturelles, et les activités sportives et de loisirs non marchandes ;
- l'action sociale est retracée dans quatre branches en base 2005, au lieu de deux précédemment. L'hébergement médico-social et social et l'action sociale sans hébergement sont à présent différenciés, en y distinguant les activités marchandes et non marchandes.

Le contour du secteur des ISBLSM n'est pas modifié conceptuellement en base 2005. Les ISBLSM sont des institutions sans but lucratif (ISBL), au service des ménages, dotées de la personnalité juridique, producteurs privés non marchands employant au moins un salarié. Ce secteur institutionnel est un ensemble hétérogène, composé principalement d'associations ou fondations mais regroupant également l'ensemble des partis politiques, syndicats de salariés, Églises ou associations culturelles employeurs.

Néanmoins, l'utilisation de nouvelles sources ou méthodes a conduit à revoir certains classements par secteur. Parfois nécessaire, le recours au classement individuel des unités reste rare, car les données disponibles ne permettent pas un usage systématique de cette méthode. L'appartenance au secteur des ISBLSM est donc généralement appréciée de façon globale, le caractère marchand ou non marchand des associations et fondations étant en principe déterminé par le statut juridique et/ou l'activité économique en base 2005. Ainsi, les établissements d'enseignement (non marchand) privé et les organismes d'action sociale hébergeant ou accueillant des personnes handicapées ou en difficulté sont globalement classés dans le secteur des ISBLSM, sans qu'il soit fait référence à leur statut juridique (très majoritairement associatif). Les ISBL ne remplissant pas toutes les conditions requises sont classées dans les autres secteurs institutionnels. Par exemple, les associations marchandes ou au service des entreprises sont classées dans le secteur des sociétés non financières ou dans celui des sociétés financières. De même, la référence à l'activité économique des fondations a conduit à une répartition plus équilibrée entre les secteurs des ISBLSM et des sociétés non financières.

La nouvelle nomenclature d'activité (NAF rév. 2) introduit de nouvelles distinctions au sein de l'action sociale : entre l'hébergement médico-social et social et l'action sociale sans hébergement, entre l'hébergement médicalisé et l'hébergement social, entre le handicap mental et le handicap moteur notamment. Le champ de cette activité n'est pas profondément modifié pour autant. L'action sociale correspond toujours

Encadré 2 (suite)

à l'accueil (incluant ou non un service d'hébergement) ou à la prise en charge à leur domicile de personnes âgées, handicapées, en difficulté et à la garde des jeunes enfants en établissement (crèches, haltes-garderies, etc.) ou au domicile d'une assistante maternelle. Le changement le plus notable, somme toute assez mineur, est la sortie des entreprises adaptées du champ¹.

Le champ de l'action sociale ne se confond pas avec celui des ISBLSM. Trois autres secteurs institutionnels produisent des services d'action sociale : les sociétés non financières, les administrations publiques et les ménages. L'hébergement et l'accueil de jour des personnes âgées en établissements relèvent des sociétés non financières ou des administrations publiques, selon que l'établissement est rattaché ou non à un hôpital. L'accueil familial des personnes âgées et des adultes handicapés, l'aide à domicile et la garde des jeunes enfants par une assistante maternelle sont des services produits par les ménages, qui le produisent pour eux-mêmes en tant qu'employeurs de la personne leur prodiguant le service. Enfin, la production des collectivités locales, qui emploient les assistants familiaux² et gèrent les établissements d'accueil du jeune enfant ainsi que les centres communaux d'action sociale, est attribuée au secteur des administrations publiques.

Une sélection de sources fiables et pérennes

La révision de la méthode d'évaluation résulte également d'un travail de recherche de sources d'information pertinentes. En effet, de nombreux organismes associatifs n'entrent pas dans le champ des enquêtes annuelles d'Entreprises et ne sont pas assujettis à la déclaration fiscale. Ils échappent donc au système d'information alimentant les comptes nationaux. À défaut de données comptables individuelles, on recourt à des données administratives ou d'enquêtes. Les sources ont été sélectionnées pour leurs qualités : fiables, cohérentes, pérennes, régulières, accessibles et faciles à exploiter. Leur nombre a été limité autant que possible, par souci de simplification. Elles restent cependant nombreuses, chacune ne couvrant qu'une partie du champ considéré.

Pour les années de base (2006 à 2008), la construction du compte des ISBLSM repose notamment sur les déclarations annuelles de

données sociales (DADS), dont on tire une estimation de la masse salariale pour les branches autres que l'enseignement non marchand et l'action sociale. L'enquête réalisée par le Centre d'Économie de la Sorbonne en 2005, et portant sur les budgets de l'année 2004, a permis de calculer des structures de dépenses et de recettes des associations, déclinées selon l'activité et la taille.

De nombreuses autres sources ont servi à construire le compte des ISBLSM : comptes des partis politiques publiés par la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP), comptes publiés sur internet par l'Église catholique, etc. Des données issues de la comptabilité publique ont permis d'estimer certains agrégats, tels que la somme des transferts courants aux ISBLSM ou des aides à l'investissement versés par les administrations publiques.

En ce qui concerne l'action sociale, plusieurs enquêtes conduites par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) ont été mobilisées pour évaluer les équilibres ressources-emplois (ERE) : l'enquête auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA), l'enquête auprès des établissements et services en faveur des enfants et adultes handicapés ou en difficulté sociale (ES), l'enquête auprès des intervenants à domicile (IAD) notamment. La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) a fourni des données relatives aux coûts moyens par place dans certains établissements et services. Des montants officiels de dépenses publiques et certains indices de prix (tels que celui des maisons de retraite) ont également servi à l'évaluation des ERE.

La masse salariale ou la production, points de départ de la construction des comptes

Le choix des sources d'information et celui des méthodes de construction des comptes sont interdépendants.

L'activité des ISBLSM et des établissements et services d'action sociale est principalement non marchande. Elle est donc valorisée par la somme des coûts de production (rémunérations, consommations intermédiaires, consommation de capital fixe et impôts nets de subventions). Le compte des ISBLSM est élaboré branche par

1. Précédemment dénommés ateliers protégés, les entreprises adaptées intègrent en base 2005 le champ des sociétés non financières.

2. Il s'agit des familles d'accueil pour enfants.

Encadré 2 (suite)

branche. Pour les branches ne relevant pas de l'action sociale ou de l'enseignement non marchand, la masse salariale versée sert de point de départ à la construction du compte. En la rapportant à la part des rémunérations dans l'ensemble des coûts de production, on obtient le niveau de la production.

Pour l'action sociale en revanche, c'est la production, associée à la structure des dépenses et des recettes, qui permet d'estimer les différents coûts de production, y compris les rémunérations. La méthode d'évaluation de la production varie en fonction des données disponibles. Son niveau est parfois obtenu directement, dès lors qu'il peut être assimilé au montant global des dépenses publiques (la prise en charge des frais par les administrations publiques étant totale), et que ce dernier est connu. Mais il est plus souvent estimé en multipliant un nombre de places dans

les services ou les établissements par un coût par place.

Les méthodes d'évaluation ont été simplifiées, mais la précision des estimations, toujours réalisées à un niveau fin, a été préservée. La nomenclature dicte en partie le choix du niveau de détail auquel sont réalisées les évaluations. Ainsi, la distinction entre action sociale avec ou sans hébergement impose d'estimer séparément la valeur des services d'hébergement et d'accueil de jour de personnes handicapées, parfois produits par les mêmes établissements.

Les défauts des informations disponibles et les modes de tarification ou de financement complexifient parfois les méthodes d'estimation. Des hypothèses sont nécessaires pour approcher certains coûts et quelques arbitrages sont indispensables à la cohérence globale des évaluations.

La demande

La nouvelle évaluation des loyers, principal facteur de révision des dépenses de consommation des ménages

L'ensemble des dépenses de consommation finale est abaissé de 12,7 milliards d'euros en 2008 (figure 3). La plus forte révision touche les dépenses de consommation des ménages (- 20,1 milliards d'euros, figure 4).

Le principal changement apporté concerne les loyers (- 9,3 milliards d'euros). En comptabilité nationale, leur estimation est fournie par le compte satellite du logement, qui établit ses évaluations essentiellement à partir de l'enquête nationale Logement (ENL). Cette enquête est réalisée tous les 4 à 6 ans ; les trois dernières ont eu lieu en 1996, 2002 et 2006. Entre deux

3. Révision de l'équilibre ressources-emplois du PIB en valeur entre la base 2005 et la base 2000

	en milliards d'euros		
	Niveaux 2008 en valeur		
	Base 2000	Base 2005	Révision
PIB	1 948,5	1 933,2	- 15,3
Importations	563,2	561,7	- 1,5
Dépenses de consommation	1 562,3	1 549,6	- 12,7
Ménages	1 083,8	1 063,7	- 20,1
APU ¹	451,4	449,9	- 1,5
ISBLSM ²	27,0	36,0	8,9
FBCF totale	424,6	411,9	- 12,7
dont : ménages	118,8	115,7	- 3,2
ENF ³	222,6	214,0	- 8,6
IFEA ⁴	16,5	16,0	- 0,5
APU ¹	63,4	62,7	- 0,7
Exportations	519,9	521,0	1,1
Variations de stocks	5,0	12,4	7,4

1. Administrations publiques.

2. Institutions sans but lucratif au service des ménages.

3. Entreprises non financières.

4. Institutions financières et entreprises d'assurance.

Source : Insee, comptes nationaux.

4. Révision des dépenses de consommation des ménages en valeur sur 2008 entre la base 2005 et la base 2000

en milliards d'euros

	Valeur en 2008
Montant de la dépense de consommation des ménages, base 2005	1 063,7
Montant de la dépense de consommation des ménages, base 2000	1 083,8
Écart entre la base 2005 et la base 2000	- 20,1
Décomposition de l'écart :	
Impact du recalage sur les comptes satellite	- 9,8
Loyers	- 9,3
Santé	- 0,5
Impact des révisions méthodologiques	8,0
Hôtels-restaurants	8,9
Services de location	1,0
Activités récréatives, culturelles et sportives marchandes, hors audiovisuel	- 3,1
Lubrifiants	1,1
Jeux de hasard et d'argent	- 0,3
Tabac	0,4
Impact du changement de nomenclature	1,7
Prise en compte de nouveaux produits	2,1
Impact de la prise en compte des données d'entreprise	- 11,1
Industrie agroalimentaire	- 2,1
Pièces détachées automobiles	- 3,2
Entretien et réparation automobile	- 4,7
Coiffeur	- 1,2
Impact de l'action sociale et des secteurs non marchands	- 6,8
Action sociale (marchande et non marchande)	- 0,4
Autres services non marchands	- 2,5
Services domestiques	- 3,8
Impact des services financiers	- 1,1
Assurances	- 2,0
OPCVM	0,4
Sifim	0,3
TVA sur crédit bail	0,2
Impact du recalage sur la balance des paiements	- 0,9
Autres	- 0,2

Source : Insee, comptes nationaux.

enquêtes, l'évolution des loyers est interpolée et en attendant la prochaine enquête, l'évolution est extrapolée. Le compte central reprend ces estimations, tant en niveau qu'en évolution. Les seules différences tiennent aux calendriers respectifs de révisions : le compte du logement peut modifier ses estimations aussi loin dans le passé qu'il le souhaite, alors que dans le compte central, aucune révision n'intervient une fois le compte définitif publié. C'est uniquement lors des changements de base qu'un recalage complet peut être réalisé, ce qui a été accompli ici lors du passage à la base 2005 (*encadré 3*).

Les nouvelles évaluations du compte des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), de l'action sociale et des autres services non marchands contribuent à réviser les dépenses de consommation finale des ménages de - 6,8 milliards d'euros. La majeure partie de cet écart provient des services domestiques (- 3,8 milliards d'euros). La refonte complète du compte des ISBLSM a conduit en effet à mieux définir la frontière entre les services domestiques et l'aide à domicile. Le reste de l'écart touche surtout la consommation des ménages en autres services non marchands (- 2,5 milliards d'euros, essentiellement en activités artistiques, culturelles et récréatives non marchandes). D'une part, les recettes d'activité des ISBLSM provenant de ventes de biens et services aux ménages, auparavant retracées en dépenses de consommation finale des ménages, sont désormais comptabilisées en transferts courants des ménages vers ces institutions. D'autre part, et plus généralement,

L'estimation des loyers pour la base 2005

En comptabilité nationale, l'usage d'un logement est considéré comme un service dont le producteur est le propriétaire du logement et le consommateur l'occupant. Lorsque le service de logement est produit par un bailleur, la valeur du service est mesuré par le loyer versé par le locataire. Dans le cas d'un propriétaire occupant, on considère qu'il produit, à l'instar d'un bailleur, un service de logement, mais pour son propre compte. Ce service est alors évalué en « imputant » un loyer, correspondant au loyer qu'il verserait pour un logement identique dans le parc privé. Dans la base 2005, la production de service de logement en France a fait l'objet d'une ré-estimation sur les 25 dernières années.

L'évaluation des loyers, réalisée dans le cadre du compte satellite du logement, repose essentiellement sur trois enquêtes de l'Insee : « Logement », « Budget de famille » et « Loyers et charges », ainsi que sur le recensement. Le compte du logement fait donc l'objet de ré-estimations à l'occasion de la mise à disposition des résultats des enquêtes « Logement » et « Budget de famille » conduites tous les 4 à 6 ans.

En base 2000, l'évaluation des loyers s'appuyait sur le prolongement des tendances observées entre les précédentes enquêtes (enquêtes Logement 1996 et 2002 et Budget de famille 1995 et 2000/2001) pour les années postérieures à 2002. Lors du passage à la base 2005, des modifications ont été introduites, qui visent tout à la fois à intégrer de nouvelles informations disponibles depuis l'établissement de la base 2000, à minimiser les révisions induites par leur mise à disposition et à mieux lisser d'une année sur l'autre les tendances estimées, afin d'éviter des à-coups de nature non économique, liés à la périodicité seulement pluriannuelle d'une partie de l'information statistique mobilisée. Plus précisément, ces modifications résultent :

1. De l'intégration de données nouvelles

- L'intégration des résultats des enquêtes Logement 2006 et Budget de famille 2005/2006. Elle a uniquement un effet sur les évolutions en volume.
- La mise à disposition des résultats des deux premiers cycles complets du recensement en continu (2004-2008 et 2005-2009). Elle conduit à une révision du parc de logements

sur la période 1999-2008, et donc de la série des loyers sur cette période.

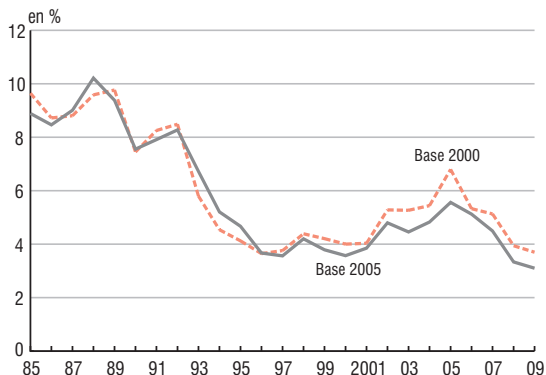
2. De modifications méthodologiques

- Les évolutions de prix sont désormais mesurées en moyenne annuelle, alors qu'elles étaient auparavant approchées par des glissements de juillet à juillet.
- L'évolution à moyen terme des prix à qualité constante entre deux enquêtes Logement dans le secteur libre est désormais estimée, pour la période 1992-2006, à partir des enquêtes Logement (avec la méthodologie des prix hédoniques). Sur cette période, l'enquête « Loyers et charges » sert d'étalon pour déterminer les accélérations ou décélérations des prix du secteur libre à qualité constante d'une année sur l'autre. Au-delà de l'année où la dernière enquête Logement est disponible (soit au-delà de 2006), l'évolution des prix à qualité constante reste, comme en base 2000, celle de l'enquête Loyers et charges.
- Dans le modèle d'estimation des loyers imputés, on intègre désormais le statut socio-spatial de la commune ou du quartier dans lequel est situé le logement.
- On recourt aux intervalles de confiance des enquêtes Logement, sans se caler systématiquement sur la moyenne. Ceci conduit à revoir les loyers moyens au m² pour toutes les filières : à la hausse pour les années d'enquête 1996 et 2006 et à la baisse pour 2002.
- L'effet qualité des logements est lissé pour toutes les filières.
- Plus marginalement, la surface des résidences secondaires, qui était auparavant arbitrairement fixée égale en moyenne à celle des résidences principales, est désormais évaluée grâce au fichier des logements à la commune (Filocom).

Au final, toutes ces modifications engendrent des révisions importantes sur la masse des loyers (loyers financés par les APU inclus), et ce sur l'ensemble du passé. En particulier, la dynamique de moyen terme des loyers a été un peu amoindrie sur la période 1998-2009 en valeur (+ 4,2 % par an en moyenne, au lieu de + 4,8 % en base 2000 et plus encore en volume (+ 1,3 % par an en moyenne, au lieu de + 2,3 %, figures 1 à 3).

Encadré 3 (suite)

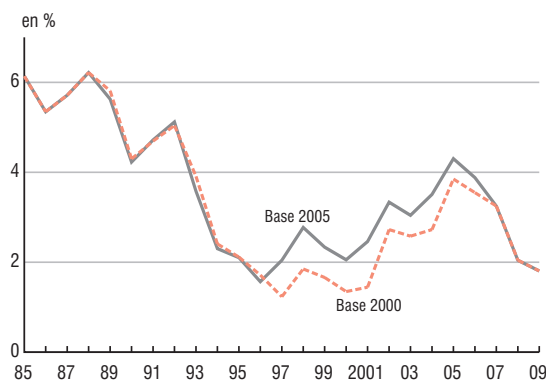
1. Évolution des loyers en valeur



Champ : France

Source : SOeS, Compte du logement.

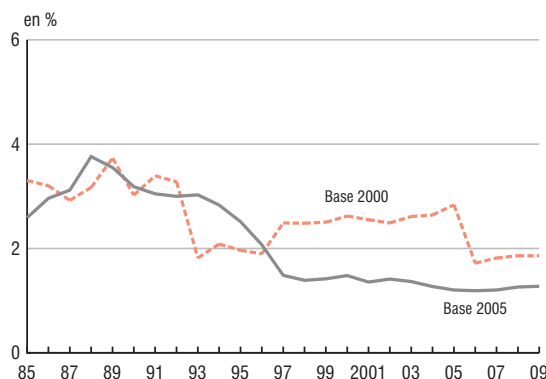
2. Évolution du prix des loyers



Champ : France

Source : SOeS, Compte du logement.

3. Évolution des loyers en volume



Champ : France

Source : SOeS, Compte du logement.

Pour en savoir plus

« Impact de l'intégration des premiers résultats de l'enquête logement 2006 (données physiques) et des résultats de l'enquête budget des familles 2005-2006 sur les évaluations du compte », SESP, *Rapport sur « Comptes du logement : le compte 2006, les premiers résultats 2007 »*, juillet 2008.

« Impact sur les loyers de l'intégration des données financières de l'enquête logement 2006 », CGDD/SOeS, *Références, Comptes du logement, Premiers résultats 2009 et comptes 2007-2008*, mars 2010.

« Note méthodologique sur la révision des loyers dans le compte satellite du logement et les comptes nationaux », CGDD/SOeS, *Références, Comptes du logement, Premiers résultats 2010 et compte 2009*, mars 2011.

le partage de la consommation finale entre ménages, administrations publiques et ISBLSM a été revu pour l'action sociale et les autres services non marchands.

Les services d'assurance sociale fournis par les mutuelles sont également revus en baisse (- 2 milliards d'euros), suite à la prise en compte de données en provenance de l'Autorité de contrôle prudentiel. Le recalage sur le compte satellite de la santé se traduit également par une diminution des dépenses des ménages, de 0,7 milliard d'euros. Le calage sur les données de la balance des paiements (poste « correction territoriale » mesurant le solde entre les dépenses des résidents hors du territoire et celles des non-résidents sur le territoire) diminue de 0,9 milliard d'euros les dépenses de consommation finale des ménages.

D'autres modifications réduisent la consommation des ménages d'un montant global de près de 10 milliards d'euros, par le jeu de l'équilibrage entre ressources et emplois de produits. En effet, le montant des ressources de certains produits est sensiblement abaissé par la prise en compte des informations issues d'Esane et des nouvelles estimations d'activité fraudée. Ces modifications trouvent leur contrepartie du côté des emplois, parmi lesquels la consommation finale des ménages (effet de - 9,9 milliards d'euros). C'est le cas de l'équipement et du commerce automobile, et dans une moindre mesure des produits agroalimentaires.

Inversement, certains postes sont rehaussés. Dans certains services marchands, le partage entre consommation intermédiaire et consommation finale est revu au profit de cette dernière (+ 5,7 milliards d'euros). Ce changement est fondé sur une exploitation plus poussée des enquêtes annuelles auprès des entreprises pour les années de base. Cette source permet en effet d'éclater le chiffre d'affaires des entreprises des services suivant le type de clientèle et par conséquent de fournir des parts respectives à attribuer aux consommations intermédiaires, lorsque les clients sont des entreprises ou des administrations, et à la consommation finale des ménages, lorsque les clients sont des particuliers. Cela concerne en particulier l'hébergement et la restauration (+ 8,9 milliards d'euros).

Enfin, quatre autres changements touchent de manière plus marginale les dépenses de consommation finale des ménages. Il s'agit de la prise en compte de la TVA sur crédit-bail (omise en base 2000, voir *fiche méthodologique* « L'évaluation macroéconomique de l'économie non observée », sur www.insee.fr), de l'introduction dans les comptes nationaux d'une estimation de la contrebande de cigarettes, évaluée en fonction des saisies douanières, de la ré-évaluation des services d'OPCVM et de celle des Sifim (*encadré 4*).

Encadré 4

Le nouveau traitement des échanges internationaux de Sifim interbancaires

Les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim) représentent la part des services rendus par les banques à leur clientèle non bancaire qui ne leur est pas directement facturée. Cela correspond à la marge que tirent les intermédiaires financiers de la gestion des crédits et dépôts bancaires de leur clientèle, calculée par rapport à un taux de référence. Dans le Système européen des comptes 1995 (SEC95), par hypothèse, les flux d'intérêts entre banques résidentes ne sont pas associés à une production de service, les banques ayant un accès direct aux marchés financiers. Les relations entre banques résidentes ne génèrent donc aucun Sifim. En revanche, en base 2000, les

échanges d'intérêts entre banques en France et à l'étranger généraient des importations et des exportations de Sifim « interbancaires ». Ce traitement asymétrique a été supprimé : en base 2005, aucune marge bancaire entre les intermédiaires financiers résidents et non résidents n'est enregistrée. Ce nouveau traitement anticipe sur le nouveau Système européen des comptes (SEC2010) qui entrera en vigueur en 2014.

Pour en savoir plus

Fiche méthodologique « Traitement des échanges internationaux de Sifim interbancaires », sur www.insee.fr.

Les dépenses de consommation finale des ISBLSM sont plus élevées en base 2005 (+ 8,9 milliards d'euros). La forte ré-évaluation de la production des ISBLSM explique l'essentiel de la révision de leur consommation finale (*encadré 2*). En effet, la dépense de consommation finale des ISBLSM est égale à leur production non marchande, moins la faible part que représentent les paiements partiels des ménages à ces institutions.

Les dépenses des APU sont légèrement inférieures à celles de la base 2000 (– 1,5 milliard d'euros). Les principales révisions concernent la santé et l'action sociale. Elles s'expliquent en premier lieu par une actualisation des informations concernant les prestations de sécurité sociale, intégrant un partage plus précis entre ces remboursements, considérés comme des transferts sociaux en nature dans les comptes nationaux, et les prestations sociales en espèces. Les nouvelles estimations sur les ISBLSM et l'action sociale ont également conduit à affiner le partage entre transferts courants aux ISBLSM, transferts sociaux en nature et prestations sociales en espèces.

Formation de capital : les variations de stocks sont rehaussées, la FBCF est revue en baisse

Les variations de stocks sont révisées en hausse (+ 7,4 milliards d'euros), du fait de l'intégration des résultats de la statistique structurelle d'entreprises issue d'Esane. En effet, lors de l'établissement du compte semi-définitif 2008 de la base 2000, aucune source d'information sur les stocks n'était disponible. La prise en compte d'éléments provenant d'Esane a permis de rectifier le partage entre les stocks et l'investissement des entreprises non financières dans le compte définitif de la base 2005.

De son côté, la formation brute de capital fixe (FBCF) est revue à la baisse de 12,7 milliards d'euros. Cette révision porte pour les deux tiers sur les entreprises non financières. En l'absence d'informations aisément exploitables sur l'investissement des entreprises, cette variable porte l'essentiel des ajustements réalisés dans l'étape de synthèse des comptes : elle supporte donc la contrepartie de la révision des autres composantes de la demande finale. Le tiers restant de la révision concerne la FBCF des ménages. Elle est en partie liée à la nouvelle analyse fiscale, qui a conduit à revoir à la baisse les taux de TVA à appliquer aux produits concernés, en particulier dans la construction.

Les échanges extérieurs sont recalés sur les données des douanes et de la balance des paiements

Le solde extérieur est revu de + 2,6 milliards d'euros (avec respectivement + 1,1 milliard d'euros sur les exportations et 1,5 milliard d'euros sur les importations, *figure 5*). Ces changements sont dus au recalage sur les données des douanes et de la balance des paiements, ainsi qu'à la nouvelle mesure des échanges internationaux de Sifim (*encadré 4*).

5. Révision des échanges extérieurs en valeur sur 2008 entre la base 2005 et la base 2000

	en milliards d'euros	
	Exportations	Importations
Base 2000	519,9	563,2
Base 2005	521,0	561,7
Révision	1,1	- 1,5
Biens	- 2,0	- 2,9
Services	3,1	1,3
Biens reclassés en services	2,1	3,0
Négoce international	5,4	- 0,6
Correction territoriale	2,1	1,1
Transport	- 0,1	- 3,0
Sifim	- 6,4	0,8
Autres (dont cales petits montants)	0,1	0,0

Source : Insee, comptes nationaux.

Pour les biens, les révisions proviennent de la prise en compte des dernières données issues des douanes et de l'intégration des corrections habituelles (matériel militaire, avitaillement, etc.). En outre, les statistiques douanières révisent parfois leurs données dans le passé au-delà des années réputées définitives pour les comptes nationaux. Le changement de base est l'occasion de se recalculer complètement sur les dernières statistiques douanières disponibles. Ce calage conduit à revoir les exportations de biens de - 2,0 milliards d'euros et les importations de - 2,9 milliards d'euros. Pour l'année 2008, l'essentiel de ces révisions provient du reclassement de biens en services (produits de l'édition notamment). Pour les années précédentes, l'enrichissement des séries douanières sur le passé s'ajoute au simple effet du changement de nomenclature.

Du côté des services, le changement de base est également l'occasion de se recalculer sur les dernières estimations réalisées par la balance des paiements, et d'intégrer les changements notables de méthodes d'estimation portant sur des années réputées définitives en base 2000. C'est ainsi que les montants du négoce international (i.e. des opérations commerciales effectuées par des négociants résidents qui achètent des produits à des non-résidents pour les revendre à d'autres non-résidents, sans que ces biens pénètrent sur le territoire économique national) sont revus de + 5,4 milliards d'euros en exportations et - 0,6 milliard d'euros en importations. Il en est de même pour la correction territoriale (impact de + 2,1 milliards d'euros sur les exportations et de + 1,1 milliard d'euros sur les importations) et les transports (effet de - 3,0 milliards d'euros sur les importations).

Enfin, les évaluations sont revues sur les échanges de Sifim (impact de - 6,4 milliards d'euros sur les exportations, dû au nouveau traitement des échanges internationaux de Sifim interbancaires, et de + 0,8 milliard d'euros sur les importations).

Les révisions apportées sur les services atteignent au total + 3,1 milliards d'euros sur les exportations et + 1,3 milliard d'euros sur les importations.

Production et valeur ajoutée : des secteurs aux branches

La révision du PIB (- 15,3 milliards d'euros) traduit pour l'essentiel (*figure 6*) une révision en baisse de la production (- 17,6 milliards d'euros) tandis que le total des consommations intermédiaires est peu modifié (- 2,1 milliards d'euros).

6. De la production au PIB : révision en valeur entre la base 2005 et la base 2000

	en milliards d'euros		
	Niveaux 2008 en valeur		
	Base 2000	Base 2005	Révision
Production des entreprises non financières (ENF)	2 727,6	2 716,7	- 11,0
Consommation intermédiaire (CI) des ENF	1 592,5	1 583,3	- 9,2
Valeur ajoutée des ENF	1 135,1	1 133,4	- 1,7
Production autres secteurs	833,8	827,2	- 6,6
CI autres secteurs	218,3	225,4	7,1
Valeur ajoutée autres secteurs	615,4	601,7	- 13,7
Production totale	3 561,4	3 543,8	- 17,6
CI totale	1 810,9	1 808,8	- 2,1
Valeur ajoutée totale	1 750,5	1 735,1	- 15,5
Impôts sur les produits	210,6	210,6	- 0,1
Subventions sur les produits	12,7	12,5	- 0,2
PIB	1 948,5	1 933,2	- 15,3

Source : Insee, comptes nationaux.

La base 2005 prolonge l'innovation introduite dans la base précédente, consistant à accorder une place centrale aux données d'entreprises dans l'élaboration des comptes nationaux. L'information sur les entreprises donne un ancrage essentiel : elle fournit la valeur ajoutée globale des entreprises non financières (sociétés et entreprises individuelles). Les productions et les valeurs ajoutées par branche des entreprises non financières (ENF) en sont dérivées : elles sont calées sur les données d'entreprises, au préalable réparties en branches d'activité.

Ces principes sont maintenus en base 2005, dans un cadre renouvelé à un double titre. D'une part, les données d'entreprises sont désormais délivrées par un nouveau dispositif d'information, dénommé Esane (*encadré 5*). D'autre part, le passage « secteurs-branches » s'effectue selon une nouvelle méthode, reposant sur la technologie du « secteur d'arrivée » (voir *fiche méthodologique* « Le passage secteurs-branches dans la base 2005 » sur www.insee.fr).

Encadré 5

Le dispositif Esane

En base 2005, la valeur ajoutée des entreprises non financières est évaluée à partir des données fournies par le dispositif d'**Élaboration des statistiques annuelles d'entreprises (Esane)**. Esane combine :

1. Des données administratives, issues des déclarations annuelles de bénéficiaires des entreprises à l'administration fiscale et des déclarations annuelles de données sociales aux administrations sociales ;

2. Des données obtenues à partir d'un questionnaire spécifique adressé à un échantillon d'entreprises, visant notamment à répartir leur chiffre d'affaires en produits ou en branches d'activité.

Le dispositif antérieur s'appuyait lui aussi sur deux sources : d'une part la source fiscale des déclarations annuelles de bénéficiaires, d'autre part une source statistique, les enquêtes annuelles d'Entreprise (EAE), portant sur un champ plus restreint, comportant une partie sondée et, pour les plus grandes entreprises, une partie exhaustive. Les deux sources étaient confrontées dans le cadre de Suse, Système unifié de statistiques d'entreprises, sur la seule partie exhaustive. Ce rapprochement améliorerait la qualité des données obtenues. Cependant, les données n'étant pas confrontées sur la partie sondée, des incohérences pouvaient subsister entre les deux sources, dont les résultats étaient élaborés et publiés indépendamment. En outre, les EAE étaient nécessaires dans tout leur détail, parce que la source fiscale n'était disponible que tardivement. La source fiscale étant désormais disponible beaucoup plus tôt, l'ensemble du dispositif a été rénové.

Dans le dispositif Esane, les enquêtes annuelles sous leur forme ancienne sont supprimées, ce qui permet de réduire la charge statistique pesant sur les entreprises. Néanmoins, les données administratives ne fournissant pas toutes les informations recherchées, en particulier pour déterminer le classement sectoriel des entreprises ayant plusieurs activités, une nouvelle enquête statistique a été mise en place pour compléter l'information tirée des sources administratives : l'enquête annuelle de Production dans l'industrie (EAP, *encadré 8*), et l'enquête sectorielle annuelle (ESA) dans les autres secteurs. Ces enquêtes sont plus légères que les anciennes EAE.

L'originalité, mais aussi la complexité, du nouveau dispositif réside dans l'exploitation simultanée des sources administratives et des enquêtes. Le classement sectoriel des entreprises en fournit un exemple. Au moment de sa création, chaque entreprise reçoit un code d'Activité principale exercée (APE), déterminé selon la répartition de ses différentes activités. Quelques années plus tard, ce code peut n'être plus à jour : souvent, l'entreprise garde son code APE initial alors qu'elle change progressivement d'activité principale. C'est pourquoi l'analyse des informations collectées par enquête sur la répartition du chiffre d'affaires entre les différentes activités conduit à reclasser de nombreuses entreprises interrogées dans de nouveaux secteurs d'activité. Cependant, l'enquête ne porte que sur un nombre restreint d'entreprises. Ce reclassement est désormais « projeté » sur l'ensemble des entreprises appréhendées

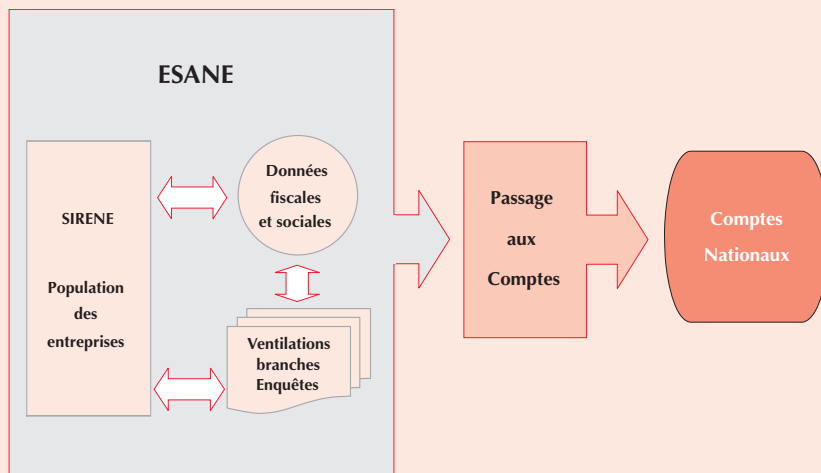
Encadré 5 (suite)

par les sources administratives, soit près de trois millions d'unités, et donne ainsi une image à la fois unique et plus exacte du système productif français. Par ailleurs, pour les enquêtes complémentaires EAP et ESA, de nouvelles méthodes d'estimation ont été mises au point. Elles tirent parti du fait que pour certaines variables, en particulier le chiffre d'affaires, des données administratives exhaustives sont disponibles. Ces nouvelles méthodes ont permis de diviser par deux l'échantillon pour les entreprises au-dessous du seuil d'exhaustivité, tout en gardant la précision qu'auraient donnée les méthodes traditionnelles. Cela a contribué à réduire la charge de réponse pour les entreprises et à améliorer la rapidité du traitement par les services statistiques. Une autre amélioration concerne le rattachement

des exercices comptables à cheval sur deux années. Esane affecte l'exercice comptable à l'année la plus couverte, alors que le système précédent retenait systématiquement l'année de clôture des comptes, ce qui aboutissait à un décalage de près d'un an pour celles des entreprises qui clôturent leurs comptes en mars.

Les données d'Esane sont ensuite mises aux normes de la comptabilité nationale lors de l'étape dite de « passage aux comptes » (figure ci-dessous). Dans cette étape, les données des différents postes de la comptabilité privée des entreprises permettent d'élaborer les comptes nationaux des sociétés et entreprises individuelles non financières. Parallèlement, la ventilation des chiffres d'affaires en activité d'Esane permet d'évaluer la production des branches et d'en déduire les matrices de passage secteurs-branches pour la production.

Des données d'entreprises aux comptes nationaux



Source : Insee.

Par ailleurs, le partage entre branches est affecté par le changement de nomenclature agrégée d'activités et de produits.

La production et la consommation intermédiaire des branches sont également modifiées par d'autres éléments, au premier rang desquels l'estimation de l'activité dissimulée, dont la méthode a été revue et améliorée à l'occasion de la base 2005. Elle conduit à redresser moins largement qu'en base 2000 le chiffre d'affaires des entreprises non financières au titre de l'activité dissimulée, tout en diminuant le montant des charges qu'elles déclarent (encadré 1).

La mise en cohérence des consommations intermédiaires des branches (qui sont déduites par différence entre les productions et les valeurs ajoutées) avec les consommations

intermédiaires par produit (qui sont retracées dans les équilibres ressources-emplois) est réalisée au sein du tableau des entrées intermédiaires (*encadré 6*). Le total des consommations intermédiaires est peu modifié d'une base à l'autre (- 2,1 milliards d'euros en 2008), mais la structure du TEI est revue en base 2005. À l'intérieur du TEI, le partage entre les biens et les services consommés de façon intermédiaire a été rectifié pour de nombreuses branches.

Au final, la nouvelle répartition des productions par branche, ainsi que des consommations intermédiaires par produit et par branche, reflète au premier chef le changement de nomenclature, mais aussi, à l'occasion de l'interrogation des entreprises au travers d'un questionnaire plus précis, une meilleure analyse du tissu des entreprises en France : reclassement en activités commerciales d'activités considérées jusqu'alors comme industrielles, réorganisations dans les secteurs du gaz et de l'électricité, etc.

En structure, la part relative des cinq grandes branches dans la valeur ajoutée est cependant quasiment identique, car le changement de nomenclature ne bouscule pas les grands regroupements de l'économie française (*figure 7*). Il en va autrement à un niveau plus fin.

7. Valeur ajoutée par grande branche en 2008, en base 2000 et en base 2005

	Base 2000		Base 2005	
	Niveaux (Md€)	Part (%)	Niveaux (Md€)	Part (%)
Agriculture	35,7	2,0	30,9	1,8
Industrie	238,6	13,6	236,3	13,6
Construction	116,5	6,7	113,8	6,6
Services principalement marchands	982,1	56,1	982,0	56,6
Services principalement non marchands	377,6	21,6	372,1	21,4
Ensemble	1 750,5	100,0	1 735,1	100,0

Source : Insee, *comptes nationaux*.

Encadré 6

Le tableau des entrées intermédiaires (TEI)

Pour l'année 2008, le total des consommations intermédiaires en base 2005 est quasiment identique à celui de la base 2000 : 1 809 milliards d'euros, soit un écart de - 2 milliards d'euros (*figures 1 et 2*). Cependant, le tableau des entrées intermédiaires (TEI), qui décrit les consommations intermédiaires (CI) des branches par produit, a été modifié en niveau et en structure à l'occasion du changement de base. Des différences apparaissent aussi bien en produits qu'en branches. Elles sont particulièrement marquées dans l'industrie : pour l'année 2008, les branches industrielles consomment,

en base 2005, 75 milliards d'euros de moins qu'en base 2000, tandis que la consommation intermédiaire totale en produits industriels est réduite de 61 milliards d'euros par rapport à la base précédente. Cette modification du TEI de la base 2005 est lié au changement de nomenclature, à la refonte des enquêtes d'entreprises (*encadré 8*) et à la mise en place du dispositif Esane, ainsi qu'à certains nouveaux traitements tels que la suppression des transferts de produits fatals (incidence notable sur les branches et les produits de l'édition et de la récupération) (*figure 3*).

Encadré 6 (suite)

Production, consommations intermédiaires en produits et valeur ajoutée des branches en 2008

1. Valeurs 2008 en base 2005

	en milliards d'euros								
	AGRI.	IAA	IND.	ÉNE.	BTP	COM.	SERV.	SERVNM	Total
Production	80	151	662	129	284	356	1 392	489	3 544
Consommations intermédiaires (CI)									
Agriculture	16	36	3	0	1	0	1	0	58
IAA	9	36	6	0	1	2	30	7	92
Industrie ¹	18	14	353	29	81	30	80	30	635
Énergie ²	1	4	22	43	2	4	15	10	102
BTP	0	0	5	3	42	1	13	6	71
Commerce	0	1	5	0	1	18	6	1	34
Services marchands	5	24	102	15	43	108	449	57	802
Services non marchands	0	0	2	0	1	1	5	6	17
Total consommations intermédiaires	50	117	498	91	170	165	601	117	1809
Valeur ajoutée	31	34	164	38	114	191	791	372	1735

2. Écart en 2008 entre la base 2005 et la base 2000

	en milliards d'euros								
	AGRI.	IAA	IND.	ÉNE.	BTP	COM.	SERV.	SERVNM	Total
Production	- 6	17	- 87	21	- 16	11	46	- 3	- 18
Consommations intermédiaires									
Agriculture	0	0	0	0	- 2	0	- 1	0	- 4
IAA	0	5	1	0	1	0	5	- 1	13
Industrie ¹	0	3	- 71	5	12	- 4	0	- 5	- 61
Énergie ²	0	1	7	17	0	0	2	1	27
BTP	0	0	2	0	- 2	- 1	- 7	0	- 7
Commerce	0	0	- 2	0	- 2	6	- 4	- 1	- 2
Services marchands	0	4	- 12	3	- 2	- 5	41	5	35
Services non marchands	0	0	- 1	0	0	0	- 1	- 1	- 3
Total consommations intermédiaires	- 1	14	- 75	24	6	- 3	35	- 3	- 2
Valeur ajoutée	- 5	3	- 12	- 3	- 22	14	11	0	- 15

3. En proportion de la valeur ajoutée totale de l'économie en 2008, base 2005

	en %								
	AGRI.	IAA	IND.	ÉNE.	BTP	COM.	SERV.	SERVNM	Total
Production	5	9	38	7	16	21	80	28	204
Consommations intermédiaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agriculture	1	2	0	0	0	0	0	0	3
IAA	1	2	0	0	0	0	2	0	5
Industrie ¹	1	1	20	2	5	2	5	2	37
Énergie ²	0	0	1	2	0	0	1	1	6
BTP	0	0	0	0	2	0	1	0	4
Commerce	0	0	0	0	0	1	0	0	2
Services marchands	0	1	6	1	2	6	26	3	46
Services non marchands	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Total consommations intermédiaires	3	7	29	5	10	10	35	7	104
Valeur ajoutée	2	2	9	2	7	11	46	21	100

Note : pour faciliter la comparaison, on a ici reconfiguré quelque peu les chiffres de la base 2000 de façon à neutraliser des changements liés au passage à la nouvelle nomenclature d'activité et de produits. En particulier :

1. L'industrie exclut ici l'édition qui a été réintégrée dans les services ce qui représente 11 milliards de CI du produit.

2. L'énergie comprend la production et distribution d'eau, l'assainissement, la gestion des déchets et dépollution, ainsi que la récupération. Elle comprend aussi les industries extractives. Elle exclut en revanche la cokéfaction et le raffinage.

Source : Insee, comptes nationaux.

Le changement de nomenclature d'activités-produits et le passage à Esane

En base 1995 comme en base 2000, les comptes nationaux étaient élaborés suivant la nomenclature économique de synthèse (NES). Cette nomenclature spécifique, adaptée à la présentation de statistiques économiques agrégées, avait le défaut de ne pas s'emboîter totalement à la nomenclature d'activité en vigueur en Europe (NACE révision 1 de 2003, déclinée en NAF révision 1 en France).

À l'occasion du passage à la NAF révision 2, le niveau de travail des comptes nationaux est désormais élaboré suivant une Nomenclature agrégée (NA 2008) parfaitement emboîtée dans l'arborescence des nomenclatures d'activités européenne (NACE) et internationale (CITI), ce qui facilitera les comparaisons internationales. La nomenclature agrégée dispose simplement de niveaux d'agrégation supplémentaires, propres aux comptes annuels. Des 272 groupes de la NAF découlent les 138 postes au niveau desquels sont élaborés les comptes annuels. Ceux-ci sont ensuite diffusés suivant les 88 divisions de la NAF. De leur côté, les comptes trimestriels présentent leurs résultats en 17 postes (niveau A17, contre niveau NES 16 précédemment).

La structure de la production reste globalement stable, avec de nouvelles activités mieux retracées au niveau fin

À un niveau très agrégé, les parts respectives des différents produits dans l'économie française sont peu modifiées. Ainsi, bien que le changement de nomenclature concerne au premier plan les services, ceux-ci pèsent toujours le même poids dans la production : 63 % du total en 2008, en base 2005 comme en base 2000. De même, le poids de l'agriculture dans la production est inchangé entre les deux bases (à 2 % en 2008, *figure 8*). Les parts de l'industrie agroalimentaire et de la construction sont revues d'un demi-point à la hausse (à respectivement 4,5 % et 8,0 %). Le poids de l'énergie, y compris cokéfaction et raffinage, augmente d'un point et demi (à 5,7 %). Le changement le plus sensible est la moindre part de l'industrie hors IAA, construction et énergie, qui baisse de 2 points et demi (à 17 % du total en base 2005).

Néanmoins, sous cette stabilité globale des grands regroupements, le passage de la NES à la NA 2008 implique des changements importants en termes de grille de lecture. C'est ainsi que des modifications de contours apparaissent même au niveau de publication des comptes trimestriels (A17 en base 2005 versus NES 16 en base 2000).

En particulier, le passage de la NAF rév. 1 à la NAF rév. 2 s'opère au profit des services et des activités à fort contenu technologique. Une section transversale est créée, qui concerne l'information et la communication : la nouvelle section J rassemble des activités centrées autour de la notion d'édition, dans le sens de mise à disposition de contenus sous la forme de produits d'information, que leur support soit physique ou électronique. Elle comprend les services des technologies de l'information et de la communication (TIC) permettant la réalisation, la transmission et distribution de ces produits ; elle réunit l'édition littéraire, musicale, l'édition de logiciels, les activités audiovisuelles, les services de télécommunication, etc. En outre, au sein des biens d'équipement, une division spécifique regroupe l'ensemble des biens TIC (*encadré 7*).

Par ailleurs, la NAF rév. 2 comporte une nouvelle section axée sur l'environnement. La section E rassemble des activités jusqu'alors éparpillées dans la nomenclature : la production et la distribution d'eau, l'assainissement, la gestion des déchets, la dépollution. Désormais, le traitement et la distribution de l'eau sont rapprochés dans la même section, tout comme la récupération et le traitement des déchets.

Au final, au niveau de publication des comptes trimestriels, les parts respectives des différents postes varient entre l'ancienne et la nouvelle nomenclature du fait de reclassements à un niveau fin.

8. Comparaison entre la NES 16 et la NA 2008 (en A17) sur les productions en produits en 2008

en %

Nomenclature NES 16		Nomenclature agrégée (NA 2008), en A 17	
Agriculture	2,2	Agriculture	2,0
Industrie agroalimentaire	4,0	Énergie, eau, déchets	4,1
Biens de consommation	3,4	Industrie agroalimentaire	4,5
Automobile	2,5	Cokéfaction et raffinage	1,6
Biens d'équipement	5,3	Biens d'équipement	2,8
Biens intermédiaires	8,1	Matériels de transport	3,5
Énergie	4,3	Autres branches industrielles	10,6
Construction	7,4	Construction	8,0
Commerce	9,7	Commerce	10,1
Transport	4,6	Transport	5,0
Activités financières	5,1	Hébergement-restauration	2,4
Activités immobilières	8,6	Information-communication	5,0
Services aux entreprises	16,3	Services financiers	4,7
Services aux particuliers	5,1	Services immobiliers	7,8
Éducation, santé, action sociale	8,6	Services aux entreprises	12,2
Administration	4,8	Services non marchands	13,1
		Services aux ménages	2,5
Ensemble (Md€)	3 561	Ensemble (Md€)	3 544
Agriculture	2,2	Agriculture	2,0
Industrie agroalimentaire	4,0	Industrie agroalimentaire	4,5
Énergie	4,3	Énergie	5,7
Construction	7,4	Construction	8,0
Reste de l'industrie	19,3	Reste de l'industrie	16,9
Services	62,8	Services	62,8
Ensemble	100,0	Ensemble	100,0

Lecture de la partie inférieure du tableau :

– le niveau « Énergie » rassemble deux niveaux A17 : « énergie, eau, déchets » et « cokéfaction et raffinage » ;

– le reste de l'industrie comprend les biens de consommation, l'automobile, les biens d'équipement et les biens intermédiaires de la NES 16 ; il regroupe les biens d'équipement, les matériels de transport et les autres branches industrielles de la NAF rév. 2 ;

– les services couvrent tous les produits allant du commerce à l'administration en NES 16 ; ils comprennent tous les niveaux allant du commerce aux services aux ménages dans la NAF rév. 2.

Source : Insee, comptes nationaux.

Le poids des biens d'équipement dans l'ensemble de la production diminue de 2 points. La réparation et l'installation des machines et des équipements, auparavant incluses dans les biens d'équipement, n'en font plus partie : elles se trouvent à présent dans un autre niveau A17, celui des autres produits industriels. À l'inverse, une partie des anciens biens de consommation est désormais classée en biens d'équipement, par exemple les appareils ménagers ou les appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction. Une partie de l'ancien poste des équipements automobiles alimente désormais la fabrication de machines et équipement d'usage général *via* la fabrication de parties de moteurs (pistons et carburateurs notamment). Enfin, les composants électriques sont à présent comptabilisés en biens d'équipement. En effet, ils étaient jusqu'alors comptabilisés dans la catégorie des biens intermédiaires de la NES, mais cette dernière disparaît dans la nouvelle nomenclature agrégée, qui retient désormais une logique de filières industrielles d'amont en aval.

L'ancien niveau NES 16 de l'énergie est éclaté dans trois postes au niveau A17. Il se retrouve en partie dans le poste « énergie, eau, déchets ». Mais il alimente également la cokéfaction et le raffinage, ainsi que les autres branches industrielles (industrie nucléaire). Inversement, le niveau A17 « énergie, eau, déchets » rassemble d'anciens biens intermédiaires (extraction de minerais métalliques et autres industries extractives), des produits énergétiques (eau, gaz, électricité), ainsi que des services aux entreprises (assainissement, voirie et gestion des déchets).

Le poids des services aux entreprises baisse de 4 points, en raison notamment du reclassement des télécommunications, des services informatiques et des activités de poste et de courrier dans d'autres regroupements. À l'inverse, une partie des transports de l'ancienne nomenclature y est désormais comptabilisée, au travers des agences de voyages. Une petite part des activités immobilières de la NES se retrouve dans les nouveaux services aux entreprises : il s'agit des services relatifs aux bâtiments et à l'aménagement paysager. De même, une partie des services aux particuliers retracés dans la NES rejoint les services aux entreprises, du fait des activités vétérinaires.

Encadré 7

Le poids de l'économie de l'information en France

Un apport majeur de la révision de la nomenclature d'activité (passage de la nomenclature française NAF rév. 1 à la Naf rév. 2) est de circonscrire aisément les activités liées aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et, plus largement, l'ensemble des biens et services d'information et de communication.

Au sein des biens, la fabrication de produits TIC est isolée au sein d'une division. Celle-ci comprend la fabrication de composants électroniques, d'ordinateurs et d'équipements périphériques (lecteurs de CD ROM ou de DVD ROM, claviers, manettes de jeux, etc.). Elle recouvre également la fabrication d'équipements de communication (antennes, téléphones portables, etc.) et de produits électroniques grand public (téléviseurs, équipements stéréo, etc.). Elle intègre aussi la fabrication de matériels de mesure (instruments de guidage, de navigation, thermostats, etc.), d'équipements médicaux (radiologie, stimulateurs cardiaques, etc.) et de matériels optiques (appareils photographiques notamment).

Parmi les services, une nouvelle section est spécialement dédiée à l'information et à la communication. La section J regroupe des activités d'édition, d'audiovisuel, de télécommunications et d'informatique, auparavant dispersées dans les services aux entreprises, les services aux particuliers et l'industrie. L'édition se définit comme la mise à disposition de contenus sous la forme de produits d'information (livre, presse, logiciel), quel que soit leur support (imprimé, électronique, audio, sur CD-ROM, sur internet, etc.), en donnant une place centrale à l'exploitation de droits de propriété intellectuelle sur les œuvres de l'esprit. Les activités audiovisuelles regroupent la production et la distribution de films cinéma-

tographiques, de vidéo et de programme de télévision, l'enregistrement sonore et l'édition musicale, ainsi que la programmation et la diffusion, radio et télévisuelle. Les activités informatiques et les services d'information couvrent l'ensemble de la chaîne des métiers (programmation, conseil informatique, traitement de données, activités des portails internet, etc.).

La fabrication des biens TIC (la division 26) et les activités de contenu et de services associés (section J) constituent un ensemble que l'on appelle communément l'« économie de l'information ». Cet ensemble ne comprend cependant ni la vente par internet, ni la réparation d'ordinateurs et d'équipements de communication, classées dans d'autres postes de la nomenclature.

En 2008, l'économie de l'information représente 6 % de la valeur ajoutée de l'ensemble de l'économie française (soit 95 milliards d'euros). La fabrication de biens des TIC génère 4 % de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière. La fabrication de composants électroniques et celle d'instruments de mesure en représente les trois quarts. Les services d'information et de communication génèrent 8 % de la valeur ajoutée des services principalement marchands. Les télécommunications, ainsi que la programmation et le conseil informatique en représentent plus de 70 %.

Le dynamisme de l'économie de l'information tire structurellement l'économie française depuis trente ans. Elle représentait un dixième du taux de croissance de la valeur ajoutée totale en volume entre 1980 et 1995. Elle est passée à un cinquième depuis, soit une contribution de 0,4 point par an en moyenne, dont + 0,3 point pour les activités de services et + 0,1 point pour la fabrication de produits des TIC. La contribution

Encadré 7 (suite)

des services d'information et de communication est beaucoup plus sensible au cycle économique. En période de haute conjoncture, elle a même dépassé + 0,4 point : ce fut le cas notamment en 1999 ou en 2004.

Les TIC et les activités de contenu emploient 900 000 personnes physiques en 2008 (3,4 % de l'emploi total contre 2,9 % en 1980), à plus de 80 % dans les services. Au sein de ces derniers, la place des activités informatiques et des services d'information est grandissante : elle a dépassé aujourd'hui la moitié des emplois de services d'information et de communication, contre un tiers il y a 30 ans. Dans le même temps, la part des télécommunications dans l'emploi des services de TIC est passée de 35 % à 20 %.

En 2008, les salaires par tête perçus par les personnes travaillant dans l'économie de l'information sont en moyenne 1,6 fois plus élevés que dans l'ensemble de l'économie. Dans la partie fabrication de biens des TIC, les salaires par tête sont 7 % au-dessus de ceux de l'industrie manufacturière. Ce sont surtout dans les services d'information et de communication que les salaires moyens sont élevés, du fait du niveau de qualification important qui y est requis.

En 2008, la production des TIC et des activités de contenu atteint 204 milliards d'euros (soit 6 % de la production totale) et relève très majoritairement des services (177 milliards d'euros, soit 87 % du total). Les importations s'élèvent à 49 milliards d'euros (soit 9 % de l'ensemble des importations) et sont pour l'essentiel des biens (83 % du total). Ce sont avant tout des ordinateurs qui sont importés (28 % des importations de biens TIC). Viennent ensuite, à dues proportions (17 % chacun), les équipements de communication, l'électronique grand public et les instruments de mesure.

La moitié des biens et services de l'économie de l'information, qu'ils soient produits en France ou importés, sont intégrés dans des processus de production sous forme de consommations intermédiaires. Les branches de l'économie qui en utilisent le plus sont les TIC, l'édition et les médias eux mêmes (26 %), mais aussi les activités financières (10 %), le commerce (10 %) et les activités administratives (6 %).

La consommation finale des ménages en produits de l'économie de l'information atteint 71 milliards d'euros en 2008 (7,0 % de la

consommation des ménages totale, soit 2 points de plus qu'il y a 30 ans). 30 % de ces dépenses vont aux biens des TIC et 70 % aux services d'information et de communication. Parmi les biens, la moitié correspondent aux produits de l'électronique grand public et un quart aux ordinateurs. Pour les services, les télécommunications représentent 58 % des dépenses. En volume, l'évolution de la consommation de produits de l'économie de l'information est très dynamique (8 % par an en moyenne depuis 20 ans). Ceci est notamment favorisé par un mouvement de baisse des prix, particulièrement marqué sur les biens des TIC. En moyenne sur les vingt dernières années, le rythme de progression du prix des dépenses de consommation finale en biens des TIC est de -9,4 % par an, contre + 1,3 % sur l'ensemble des produits manufacturés. Celui des services d'information et de communication est de -0,3 % par an, soit 2,6 points en dessous de celui de l'ensemble des services principalement marchands.

En 2008, l'investissement en produits de l'économie de l'information se monte à 49 milliards d'euros, soit 12 % de l'investissement total. Plus de la moitié de cet investissement relève de la programmation et du conseil informatique. 20 % concerne l'édition de logiciels, 10 % les ordinateurs et les équipements périphériques et 8 % les équipements de communication. Cet investissement est essentiellement le fait des entreprises non financières et des sociétés financières (à respectivement 78 % et 12 %).

Enfin, le montant des exportations de TIC et de produits de l'édition et des médias s'élève à 34 milliards d'euros en 2008 (soit 7 % des exportations totales). Il s'agit à 80 % d'exportations de biens, au sein desquels la fabrication d'instruments de mesure occupe une place prépondérante (28 %). Parmi les exportations de services d'information et de communication, les télécommunications arrivent en tête (36 %), devant celles de l'édition (29 %) et de la programmation et du conseil informatique (18 %).

Le solde extérieur de l'économie de l'information est déficitaire. En 2008, il atteint - 15 milliards d'euros, soit un tiers du déficit commercial total. L'électronique grand public ainsi que les ordinateurs et les périphériques sont les postes les plus déficitaires.

FBCF : la construction prend du poids

Le changement de nomenclature modifie la structure d'autres agrégats.

Au sein de la formation brute de capital fixe, le poids des produits de la construction augmente de 5 points, alors qu'inversement celui des services immobiliers baisse de 4 points. Le champ de la construction s'est en effet élargi par rapport à l'ancienne nomenclature. Y sont désormais intégrées la promotion immobilière, ainsi que la réparation d'ascenseurs et la pose effectuée par les fabricants de charpentes, menuiseries, structures métalliques et éléments en matières plastiques.

Des séries fines de consommation des ménages redéfinies

En termes de consommation des ménages, le poids des services immobiliers baisse d'un point, du fait du recalage sur le compte du logement (*encadré 3*) mais également en raison du changement de nomenclature sur la promotion et la gestion immobilière.

Au niveau le plus fin, le passage à la NAF rév. 2 s'est traduit par de nombreux aménagements. Sur les 402 séries suivies pour évaluer la consommation des ménages en NAF rév. 2, seules 60 % ont été reconduites telles quelles, étant identiques à celles de la NES. 2 % sont nouvellement créées (activités liées à l'emploi, meubles de bureau, équipement d'irradiation médical et électro-médical, gaz industriels, compléments alimentaires, sandwiches, arbres de Noël). 23 % des séries regroupent plusieurs séries élémentaires de l'ancienne nomenclature. Enfin, 16 % des nouvelles séries de consommation des ménages résultent de l'éclatement de séries élémentaires de l'ancienne nomenclature, éventuellement réassociées au sein de nouveaux regroupements.

Industrie manufacturière : production révisée à la baisse, en raison d'Esane plus que du changement de nomenclature

L'exemple de la production manufacturière illustre la façon dont se conjuguent les deux changements majeurs de la base 2005 : le passage en nouvelle nomenclature et le nouveau système d'information sur les entreprises non financières, Esane.

9. Illustration de l'impact des changements d'évaluation de la base 2005 sur la production manufacturière

en milliards d'euros

	Niveau 2008 Base 2005	Niveau 2008 simulé à partir de la base 2000	Écart
Textile habillement	21	23	-2
Bois papier	42	45	-3
Chimie	66	70	-3
Pharmacie	27	39	-12
Caoutchouc, plastique, autres produits minéraux non métalliques	60	62	-2
Métallurgie	102	108	-5
Informatique, électronique et optique	27	30	-3
Équipement électrique	29	26	3
Machines et équipements non classés ailleurs	44	50	-6
Matériel de transport	125	151	-25
Autres	56	50	6
Ensemble	600	654	-54

Champ : industrie hors agroalimentaire et hors cokéfaction et raffinage.

Note : la simulation réalisée à partir de la base 2000 (2^e colonne) est estimée en partant des produits de la nouvelle nomenclature et en sélectionnant les produits de l'ancienne nomenclature nécessaires pour reconstituer le nouveau champ. L'écart entre la production publiée en base 2005 et celle simulée à partir de la base 2000 (3^e colonne) mesure l'impact des changements de données et/ou de méthodes introduits avec le changement de base.

Source : Insee, comptes nationaux.

La production manufacturière de l'année 2008 est révisée de 87 milliards d'euros à la baisse entre l'ancienne et la nouvelle base. Le champ en NES recouvre les biens de consommation, l'industrie automobile, les biens d'équipement et les biens intermédiaires (soit 687 milliards d'euros). En nouvelle nomenclature, le champ ici retenu pour la comparaison comprend l'industrie hors agroalimentaire et hors cokéfaction et raffinage (soit 600 milliards d'euros, *figure 9*) : il s'agit du champ agrégé le plus proche de celui de l'ancienne nomenclature. La révision à la baisse de la production manufacturière s'explique pour un tiers par l'effet du changement de nomenclature.

Le contour de l'industrie manufacturière s'est effectivement réduit avec le passage en NAF rév. 2. L'édition et la réparation des équipements du foyer, par exemple, quittent l'industrie pour les services. Il en est de même pour la réparation d'ascenseurs et la pose effectuée par les fabricants de charpentes, menuiseries, structures métalliques et éléments en matières plastiques, qui rejoignent la construction. Les deux tiers restants de la révision de la production sont liés à la prise en compte des données issues de la nouvelle statistique d'entreprise Esane et des changements méthodologiques apportés dans le cadre du changement de base (notamment la ré-estimation des taux de fraude et de travail au noir (*fiche méthodologique* « L'évaluation macroéconomique de l'économie non observée », sur www.insee.fr), et la suppression des transferts de produits fatals). Les modifications les plus notables affectent d'une part la pharmacie et d'autre part la fabrication de matériel de transport, et plus précisément la construction automobile. Dans ces deux cas, elles s'expliquent par une meilleure définition du contour de l'activité industrielle, permise par l'enquête annuelle de Production (encadré 8) qui est une des composantes du nouveau dispositif Esane.

Les comptes des grands secteurs institutionnels

Nette amélioration du taux d'autofinancement des sociétés non financières

Ni la valeur ajoutée, ni les salaires versés par les sociétés non financières (SNF) ne sont fortement révisés lors de ce changement de base. Au total, le taux de marge est à peine revu, à 31,4 % contre 31,6 % en base 2000. Le solde des revenus de la propriété est lui aussi peu revu, car les flux reçus et versés sont rehaussés de montants très proches. Ces révisions résultent de l'intégration des nouvelles données d'entreprises (produits financiers reçus) et de la prise en compte des nouvelles estimations de la balance des paiements sur les flux de revenus de la propriété entre les secteurs résidents et le reste du monde.

En revanche, l'épargne des SNF est revue en hausse de 4,2 milliards d'euros à 139,5 milliards d'euros (*figure 10*). D'un point de vue comptable, cette révision semble

10. Compte des sociétés non financières en 2008

	Base 2000 (Mds€)	Base 2005 (Mds€)	Révision en niveau (Mds€)	Révision (%)
Valeur ajoutée	994,7	995,1	0,5	0,0
Salaires et traitements bruts	644,6	645,7	1,1	0,2
Excédent brut d'exploitation	314,3	313,2	- 1,2	- 0,4
Intérêts, dividendes et autres revenus de la propriété versés	344,8	364,6	19,8	5,7
Intérêts, dividendes et autres revenus de la propriété reçus	241,8	262,1	20,3	8,4
Transferts courants versés (nets des reçus)	30,4	25,5	- 4,9	- 16,1
Épargne brute	135,3	139,5	4,2	3,1
Formation brute de capital fixe	210	201,2	- 8,7	- 4,2
Taux d'autofinancement (Épargne / FBCF en %, révision en points)	64,4	69,3	4,9	///

Source : Insee, comptes nationaux.

L'enquête annuelle de Production, une nouvelle source d'information sur les industries non agroalimentaires qui conduit à déplacer la frontière entre industrie et commerce

À compter de l'année 2008, une seule enquête, l'enquête annuelle de Production (EAP), remplace à la fois les enquêtes annuelles de branche et l'enquête annuelle d'Entreprise dans l'industrie. Elle décrit les facturations des entreprises interrogées (unités légales) à un niveau fin de la nomenclature des produits industriels, en donnant en regard les quantités correspondantes.

Innovation majeure, elle caractérise la nature des facturations en distinguant cinq modèles de production sous-jacents :

- modèle industriel classique : le produit vendu a été fabriqué par l'entreprise elle-même, y compris par assemblage d'éléments achetés ;
- deux modèles de sous-traitance : le produit vendu a été fabriqué pour un donneur d'ordre qui l'a conçu ou qui en détient les droits, soit avec des intrants achetés par l'entreprise, soit avec des intrants fournis à titre gratuit par le donneur d'ordre ;
- deux modèles de fabrication à l'extérieur de l'entreprise (y compris dans une autre entreprise du même groupe) : le produit vendu a été, soit entièrement confié à un sous-traitant avec des intrants fournis à titre gratuit par l'entreprise, soit acheté en l'état sur le marché ou sous-traité sans fourniture des intrants à titre gratuit.

L'enquête annuelle de Production utilise ainsi un mode d'interrogation plus précis qui permet de mieux appréhender la production industrielle et de mieux la distinguer des activités commerciales, notamment dans le cas de produits fabriqués par d'autres entreprises du même groupe. Ceci entraîne le reclassement en commerce de certaines activités comptabilisées jusqu'ici en industrie.

La disponibilité de cette nouvelle source d'information a entraîné une révision des évaluations des comptes de l'industrie en base 2005. La meilleure prise en compte du périmètre des activités industrielles explique une baisse sur l'année 2008 de l'ordre de 49 milliards d'euros de la production industrielle en base 2005, concentrée pour 40 % dans la construction automobile et 35 % dans l'industrie pharmaceutique et la fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums. Cette diminution s'accompagne pour les produits industriels

d'une augmentation de près de 14 milliards d'euros des marges commerciales et d'une baisse de l'ordre de 35 milliards des consommations intermédiaires.

Les modifications entre les deux bases peuvent être schématisées de la manière suivante :

- en base 2000, les reventes de produits en l'état ou « marchandises » (relevant du commerce), qui sont maintenant mieux identifiées grâce à l'interrogation plus adaptée de l'EAP, étaient considérées comme des ventes de biens fabriqués ; elles relevaient donc d'une activité industrielle. À ce titre, elles étaient prises en compte dans la production industrielle et les achats de marchandises correspondant figuraient en consommation intermédiaire de ce même produit industriel ;
- en base 2005, ces ventes et achats de marchandises relèvent des activités commerciales, qui dégagent à ce titre une marge ou commission sur ces produits industriels. Les comptes nationaux retracent donc une production commerciale et les marges ou commissions correspondantes.

Pour l'industrie pharmaceutique et la fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums, la production 2008 est en retrait de 17 milliards d'euros. L'EAP a en effet permis de mieux distinguer les activités industrielles des activités commerciales. Les marges commerciales ont été réévaluées de 7 milliards d'euros et les achats de marchandises liés pris en compte en consommations intermédiaires ont été éliminés (– 10 milliards d'euros).

Pour la construction automobile, la meilleure connaissance du partage des activités industrielles et commerciales en France et à l'étranger a conduit à baisser la production et les consommations intermédiaires de l'ordre de 20 milliards d'euros, en base 2005.

Sur le champ de l'industrie non agroalimentaire au sens de la nomenclature NAF rév. 2, l'EAP a permis de réviser le partage entre activités commerciales et industrielles. La disponibilité de ces résultats explique la quasi-totalité de la baisse de la production industrielle entre les bases 2000 et 2005 des comptes nationaux.

résulter pour l'essentiel d'une révision à la baisse des transferts courants versés. Pourtant, cette présentation est trompeuse, car la baisse des transferts versés n'est que la contrepartie de la révision en baisse des activités dissimulées (dont le résultat est en comptabilité nationale transféré *in fine* aux ménages), qui pèse également sur la valeur ajoutée des SNF. Au final, si l'épargne des SNF est revue à la hausse, c'est bien parce que les nouvelles données déclarées des entreprises conduisent à rehausser le montant de leurs activités déclarées.

Dans le même temps, l'investissement des SNF est revu en baisse de 8,7 milliards d'euros à 201,2 milliards d'euros, si bien que leur taux d'autofinancement est revu en nette hausse, de 4,9 points, entre les deux bases. En 2008, il se situe à 69,3 % contre 64,4 % estimé dans la base 2000.

Le taux d'épargne des ménages est peu révisé

Le revenu disponible et la dépense de consommation des ménages sont revus en baisse de respectivement 21,3 milliards d'euros et de 20,1 milliards d'euros. Il en résulte une faible révision de l'épargne (- 1,2 milliard d'euros) et le taux d'épargne est quasiment inchangé, à 15,5 % (figure 11).

La révision en baisse de l'excédent brut d'exploitation (EBE) des ménages (- 10,2 milliards d'euros) correspond à celle de l'activité de production pour compte propre de services de logement (loyers, réels et imputés).

S'ajoute pour le revenu disponible la révision du solde des transferts courants reçus par les ménages, qui diminue de 12,0 milliards d'euros entre les deux bases. On retrouve dans cette révision la contrepartie de la révision en baisse du résultat des activités dissimulées par les sociétés déclarées, qui est transféré aux ménages (- 7,0 milliards d'euros), ainsi que la révision en hausse des versements des ménages aux ISBLSM (+ 5,2 milliards d'euros).

11. Compte des ménages en 2008

	en milliards d'euros		
	Base 2000	Base 2005	Révision en niveau
Excédent brut d'exploitation/Revenu mixte	295,0	285,4	- 9,6
Revenu mixte des entrepreneurs individuels (EI)	118,7	119,3	0,7
EBE + revenu mixte hors EI	176,3	166,1	- 10,2
Salaires nets reçus	646,7	647,4	0,7
Prestations sociales en espèces reçues	378,1	381,4	3,3
Impôts sur le revenu	167,5	167,4	0,0
Cotisations sociales	392,2	394,6	2,4
Revenus de la propriété reçus	178,4	174,8	- 3,6
Revenus de la propriété versés	47,1	47,1	0,0
Transferts courants (reçus-versés)	22,5	10,5	- 12,0
Revenu disponible brut	1 280,6	1 259,3	- 21,3
Dépense de consommation finale	1 083,8	1 063,7	- 20,1
Épargne brute	196,8	195,6	- 1,2
Transferts sociaux en nature reçus	323,3	328,6	5,3
Consommation finale effective	1 407,1	1 392,3	- 14,8
Formation brute de capital fixe	131,5	128,5	- 3,0
EI	12,7	12,8	0,1
Hors EI	118,8	115,7	- 3,2
Taux d'épargne : Épargne / RDB (en %)	15,4	15,5	0,1

Source : Insee, comptes nationaux.

Les revenus de la propriété reçus sont revus en baisse (– 3,6 milliards d’euros) au titre des revenus tirés de la détention de sociétés soumises à l’impôt sur le revenu. La comptabilité nationale transfère aux ménages le résultat de ces entreprises, lorsqu’ils en sont détenteurs. Le changement de base a été l’occasion d’améliorer l’estimation de la part de ces résultats revenant aux ménages.

La révision en hausse des prestations sociales et des cotisations sociales résulte pour partie de la nouvelle estimation des prestations sociales versées par les mutuelles (+ 2,0 milliards d’euros) ; elle est neutre sur le revenu disponible mais se traduit par une diminution de la dépense de consommation des ménages. En effet, dans les comptes nationaux, les cotisations versées aux mutuelles sont égales aux prestations versées : c’est le reliquat de cotisations qui est considéré comme une production de service d’assurance, et qui fait l’objet d’une dépense de consommation finale par les ménages.

La révision en hausse des transferts sociaux en nature est la contrepartie de la révision en hausse de la production des ISBLSM.

Le calcul de la dette publique profite de l’amélioration des sources comptables

Le changement de base a été l’occasion de revoir le périmètre des administrations publiques (voir *fiche méthodologique* « Le périmètre des administrations publiques », sur www.insee.fr), ainsi que les tables de passage entre les nomenclatures d’opérations des comptabilités publiques et celle de la comptabilité nationale.

Cette remise à plat a un impact marginal sur le déficit public. Le niveau de la dette est revu en hausse de 3,5 milliards d’euros (*figure 12*), principalement en raison de la révision du montant des dépôts au Trésor des administrations publiques locales. En base 2000, ces dépôts étaient consolidés indirectement, à partir des informations contenues dans le compte de l’État ; celles-ci ne permettaient pas de distinguer rigoureusement la ligne de partage entre administrations publiques locales et sociétés non financières au sens des comptes nationaux qui ne repose pas seulement sur des critères juridiques. En base 2005, les dépôts au Trésor sont désormais consolidés directement, à partir des comptes des administrations publiques locales.

12. Ratios de finance publique pour l’année 2008

	Base 2000	Base 2005	Révision en niveau
Capacité ou besoin de financement (Md€)	– 65,0	– 64,6	0,4
Administrations publiques centrales	– 55,4	– 60,8	– 5,3
Administrations publiques locales	– 8,7	– 9,4	– 0,7
Administrations de sécurité sociale	– 0,9	5,6	6,5
Taux de prélèvements obligatoires des APU (%)	42,9	43,2	0,3
Déficit / PIB (%)	– 3,3	– 3,3	0,0
Dette publique (Md€)	1 315,1	1 318,6	3,5
Administrations publiques centrales	1 131,6	1 052,4	– 79,2
Administrations publiques locales	148,1	146,3	– 1,8
Administrations de sécurité sociale	35,4	119,9	84,5
Dette publique / PIB (%)	67,5	68,2	0,7

Note : les chiffres de l’ancienne base correspondent à la notification du 1^{er} octobre 2010.

Source : Insee, *comptes nationaux*.

Par ailleurs, en base 2005, la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades) et le Fonds de réserve pour les retraites (FRR) sont classés parmi les administrations de sécurité sociale (ASSO), alors qu'ils étaient auparavant classés en organismes divers d'administration centrale (ODAC). Ce reclassement est sans impact sur les chiffres globaux, mais il a pour effet de modifier la répartition du déficit et de la dette publics entre ces sous-secteurs. Plus précisément :

- la Cades et le FRR dégagent structurellement une capacité de financement ; le solde des ASSO est donc amélioré de 6,0 milliards d'euros et celui des ODAC détérioré d'autant ;
- la Cades porte une dette de 83,7 milliards d'euros ; la dette des ASSO est donc relevée de ce montant et celle des ODAC abaissée d'autant.

Par ailleurs, la base 2005 modifie à la baisse le niveau du PIB. Ceci conduit à rehausser tous les ratios exprimés en points de PIB par rapport à la base 2000.

Le besoin de financement de la Nation est revu en baisse

Le besoin de financement de la Nation est revu en baisse en 2008 de 16,3 milliards d'euros (*figure 13*). En points de PIB, il passe de 2,7 % en base 2000 à 1,9 % en base 2005, soit une amélioration de 0,7 point. Cette révision résulte du recalage des comptes nationaux sur les données de la balance des paiements. En effet, durant la base 2000, la balance des paiements a intégré des changements de méthode conduisant à des ruptures temporelles de série et elle a également révisé des données sur des années considérées comme définitives dans les comptes nationaux. Privilégiant au sein d'une même base l'homogénéité temporelle des séries, ces nouvelles informations n'ont pu être intégrées dans les comptes nationaux qu'à l'occasion du changement de base, en reconstruisant de nouvelles séries longues homogènes dans le temps.

Les nouvelles informations ont essentiellement porté sur les revenus de la propriété, dont le solde a été revu de + 14,2 milliards d'euros. En particulier, le calcul des intérêts en droits constatés a conduit à revoir leur solde de 7,7 milliards d'euros et le solde des bénéfices réinvestis a également été révisé en forte hausse, de 6,2 milliards d'euros. Ces modifications se traduisent par une amélioration du solde des revenus de la propriété des agents résidents (*encadré 9*), essentiellement des sociétés financières.

13. Opérations avec le Reste du Monde en 2008

	Base 2000	Base 2005	Révision en niveau	Révision
	(Md€)	(Md€)	(Md€)	(%)
Exportations de biens (FAB)	412,4	410,4	- 2,0	- 0,5
Importations de biens (FAB)	466,2	463,3	- 2,9	- 0,6
Exportations de services - importations de services	10,4	12,2	1,8	
Solde des échanges extérieurs	- 43,3	- 40,7	2,6	
Solde des opérations de répartition en provenance du RdM	- 9,6	4,1	13,7	
<i>dont : solde des intérêts et dividendes</i>	<i>- 0,8</i>	<i>7,2</i>	<i>8,0</i>	
<i>solde des bénéfices réinvestis</i>	<i>4,8</i>	<i>11,0</i>	<i>6,2</i>	
Capacité (+) / Besoin (-) de financement (CAF) de la Nation	- 52,6	- 36,4	16,3	
CAF de la Nation en % du PIB	- 2,7	- 1,9	0,8	

Source : Insee, comptes nationaux.

S'approcher du bien-être économique de la Nation : au-delà du PIB, le revenu national disponible

Le produit intérieur brut (PIB) est une mesure de l'activité productive sur le territoire d'un pays ; c'est à ce titre qu'il est privilégié dans le suivi de la conjoncture économique. Mais une partie de cette activité sert à rémunérer des capitaux étrangers, ainsi que le travail transfrontalier effectué en France par des non-résidents ; à l'inverse, une partie des ressources des résidents en France provient de revenus de placements à l'étranger, ainsi que de salaires reçus par des résidents travaillant à l'étranger. C'est la raison pour laquelle la commission « Stiglitz » sur la mesure des performances économiques et du progrès social a recommandé de mettre l'accent sur le revenu national (RNB) plutôt que sur le produit intérieur.

Cette démarche peut s'étendre jusqu'au revenu national disponible (RNDB), qui prend également en compte d'autres flux de revenus avec l'extérieur (impôts versés à l'Union européenne, prestations sociales versées à des non-résidents, ou reçues de l'étranger par les résidents).

Si la base 2005 revoit significativement le PIB de l'année 2008 à la baisse par rapport à la base

2000 (- 15,3 milliards d'euros), le RNB, lui, n'est presque pas révisé (- 0,7 milliard d'euros, *figure*). D'une part, la révision des échanges de Sifim entre les banques résidentes et non résidentes (*encadré 4*), qui contribue à abaisser le PIB de 6,4 milliards d'euros, est sans effet sur le RNB : elle rehausse d'autant le solde des intérêts échangés avec le Reste du Monde. D'autre part, l'intégration des nouvelles estimations de la balance des paiements sur les revenus de la propriété (intérêts hors Sifim, dividendes et bénéfices réinvestis) contribue à améliorer le RNB de 7,8 milliards d'euros.

Le solde des autres transferts courants est révisé en baisse de 0,8 milliard d'euros, du fait d'une ré-estimation des transferts entre ménages résidents et ménages du reste du monde (- 0,4 milliard d'euros) et d'une révision des transferts versés par les administrations publiques au titre de la coopération internationale courante (+ 0,3 milliard d'euros). Au total, la base 2005 révisé légèrement en baisse le revenu national disponible brut en 2008, de 1,6 milliard d'euros.

Du produit intérieur brut au revenu national disponible

en milliards d'euros

	Base 2000	Base 2005	Révision
Produit intérieur brut	1 948,5	1 933,2	- 15,3
Solde des salaires versés	8,6	9,0	0,4
Revenus de la propriété	6,7	20,9	14,2
Solde des intérêts	- 13,6	- 0,8	12,8
Solde des dividendes	15,6	10,8	- 4,8
Solde des bénéfices réinvestis	4,8	11,0	6,2
Revenu national brut (RNB)	1 968,0	1 967,2	- 0,7
Cotisations sociales nettes des prestations	- 7,9	- 8,1	- 0,1
Solde des autres transferts courants	- 24,7	- 25,5	- 0,8
Revenu national disponible brut (RNDB)	1 938,9	1 937,3	- 1,6

Source : Insee, comptes nationaux.

La rétropolation des comptes nationaux

Depuis juillet 2008, l'Insee met à la disposition des internautes des comptes nationaux en séries longues à partir de 1949. Le passage à la base 2005 ne devait pas faire perdre cet acquis. L'Insee fournit donc les nouvelles séries longues dès la première publication de cette nouvelle base.

Des résultats globaux peu modifiés

Globalement, les séries longues sont peu modifiées entre la base 2000 et la base 2005 (figures 14 et 15).

14. Le PIB et ses composantes, en volume

en %

	1950-1974				1975-2009			
	Moyenne		Écart-type		Moyenne		Écart-type	
	Base 2005	Révision	Base 2005	Révision	Base 2005	Révision	Base 2005	Révision
PIB	5,3	-0,04	1,5	0,03	2,0	-0,04	1,6	0,01
Importations	8,9	0,13	6,4	-0,11	4,3	0,09	5,7	-0,04
Dépenses conso. ménages	5,0	-0,06	1,6	0,01	2,1	-0,07	1,3	0,03
Dépenses conso. APU	4,7	0,01	2,2	0,01	2,4	-0,04	1,4	0,00
FBCF	7,0	-0,02	2,7	0,01	1,7	-0,05	4,2	0,00
Exportations	8,7	0,14	6,1	-0,06	4,2	-0,01	4,8	0,01
Stocks (contrib.)	0,1	0,00	0,9	0,00	-0,1	0,03	0,9	-0,03

LECTURE : en base 2005, en volume, sur la période 1975-2009, la dépense de consommation des ménages croît en moyenne de 2,1 % par an et l'écart-type de ce taux de croissance est de 1,3 %. Par rapport à la base 2000, le taux de croissance moyen est révisé de -0,07 % et l'écart-type de +0,03 %.

Source : Insee, comptes nationaux.

15. Le PIB et ses composantes, en valeur

en %

	1950-1974				1975-2009			
	Moyenne		Écart-type		Moyenne		Écart-type	
	Base 2005	Révision	Base 2005	Révision	Base 2005	Révision	Base 2005	Révision
PIB	11,8	-0,01	4,6	0,02	6,6	-0,02	4,5	0,05
Importations	14,6	-0,10	13,2	-0,26	7,4	0,05	9,5	-0,07
Dépenses conso. ménages	11,2	-0,05	4,5	-0,03	6,7	-0,04	4,8	0,10
Dépenses conso. APU	12,7	-0,01	5,7	0,01	7,6	-0,02	5,6	0,01
FBCF	13,4	0,03	5,4	-0,03	6,0	-0,05	5,5	0,12
Exportations	13,9	0,01	10,2	0,00	7,2	-0,03	7,8	0,06
Stocks (contrib.)	0,3	0,00	1,2	0,00	0,0	0,03	0,9	-0,03

Source : Insee, comptes nationaux.

Trois changements méritent d'être signalés :

- la méthode d'estimation de la production de services logement (loyers) a été modifiée (encadré 10). Ceci contribue à abaisser la croissance du PIB en volume de l'ordre de 0,1 point par an sur la période 1997-2008. Ceci affecte également à la baisse la croissance du revenu disponible des ménages, celle de leur pouvoir d'achat et leur dépense de consommation ;
- le recalage des comptes nationaux sur les données douanières et de balance des paiements amoindrit la dégradation de la position extérieure de la France : la Nation passe désormais d'une capacité de financement de 2,7 points de PIB en 1998 (2,4 en base 2000) à un besoin de financement de 1,9 point de PIB en 2008 (2,7 en base 2000). L'amélioration relative du solde touristique contribue à abaisser la croissance de la dépense de consommation des ménages résidents. L'amélioration relative du solde des revenus financiers avec le reste du monde d'une base à l'autre trouve sa principale contrepartie dans le compte des sociétés non financières, en contribuant à améliorer leur taux d'autofinancement ;
- la nouvelle évaluation du commerce extérieur de Sifim (encadré 4) contribue à rehausser le niveau de valeur ajoutée dégagée par les sociétés financières dans les années 1980 et la première moitié des années 1990, et à modifier la chronique de son taux de croissance annuel. ■

La rétopolation des séries macroéconomiques sur longue période de la base 2005

À chaque changement de base, la reconstitution des comptes du passé en séries longues, appelée « rétopolation », est nécessaire pour rendre celles-ci homogènes aux nouvelles évaluations des années de base. En outre, le changement de nomenclature d'activités et de produits, mis en œuvre à l'occasion du passage à la base 2005, rendait à lui seul cette rétopolation à la fois incontournable et plus délicate.

De façon très schématique, la rétopolation des comptes a été menée selon les étapes suivantes :

- pour les agrégats relatifs aux activités ou aux produits, on transforme tout d'abord en nouvelle nomenclature les séries établies en ancienne base – et donc en ancienne nomenclature. L'information statistique utilisable reste partielle : elle consiste principalement en un tableau tiré d'une enquête relative à l'année 2006, croisant la production des différents produits en ancienne et en nouvelle nomenclature. Cette « matrice de production » a constitué le principal outil de la rétopolation en ce qui concerne le changement de nomenclature. Cette information a cependant été complétée, en particulier sur la consommation des ménages et les échanges extérieurs (importations et exportations). À ce stade, les agrégats indépendants de la nomenclature d'activités et de produits (ou relatifs au total de l'économie nationale) ne sont pas modifiés ;
- les évolutions annuelles en ancienne base, après changement éventuel de nomenclature, sont alors appliquées aux niveaux des années de base, en remontant le temps. Cette opération, nécessaire pour supprimer les ruptures de séries, détruit cependant l'ensemble des équilibres comptables. Leur restauration est une opération complexe, qui est réalisée avec la volonté de minimiser de façon sélective la distorsion des évolutions des grands agrégats macroéconomiques ou de certains ratios comptables ;
- en amont de cet exercice de rééquilibrage comptable, un certain nombre de nouvelles

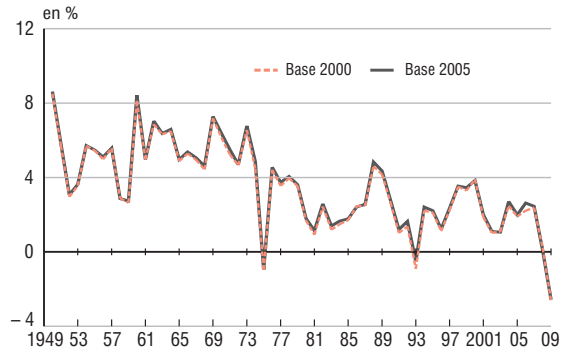
séries ont été introduites en lieu et place des séries équivalentes de la base 2000. Il s'agit principalement d'agrégats ayant fait l'objet, à l'occasion du changement de base, d'une évaluation qui modifie non seulement le niveau des années de base mais aussi les évolutions passées. On peut citer comme exemple les loyers, les services d'intermédiation financière (Sifim) ou l'action sociale.

Comme par le passé, le niveau de détail des séries fournies en terme d'activités et de produits n'est pas le même sur l'ensemble de la période couverte. L'établissement des séries à un certain niveau de la nomenclature suppose en effet que l'on dispose comme matériau de départ des séries en ancienne base présentant un degré de finesse au moins comparable. De plus, la pertinence de la « matrice de production » faiblit pour les années anciennes, ce qui rendrait illusoire son utilisation à un niveau fin de la nomenclature. Les ruptures dans le niveau de nomenclature retenu suivant les périodes constituent certes une difficulté technique supplémentaire. Mais l'alternative consisterait à n'effectuer la rétopolation qu'au niveau susceptible d'être retenu sur l'ensemble de la période ; elle serait donc dommageable à la fois vis-à-vis de la quantité d'information mise à disposition et de la qualité de celle-ci sur les périodes les plus récentes.

En définitive, les séries sont généralement disponibles sur la période 1949-2010, la partie rétopolée couvrant les années 1949 à 2005 (ou 2006 pour les volumes). Par ailleurs, comme lors de la publication de chaque campagne annuelle de comptes nationaux, les comptes des deux dernières années, soit 2009 et 2010, ne sont pas définitifs. Pour les agrégats relatifs aux activités ou produits, le niveau en 88 postes (niveau de diffusion en année courante) est disponible à partir de 1999, celui en 38 postes l'est à partir de 1959 et l'on dispose du niveau en 17 postes dès 1949.

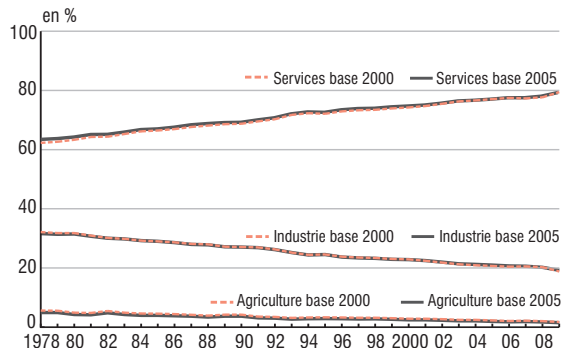
Graphiques de comparaison entre la base 2000 et la base 2005

Évolution du produit intérieur brut (PIB) en volume



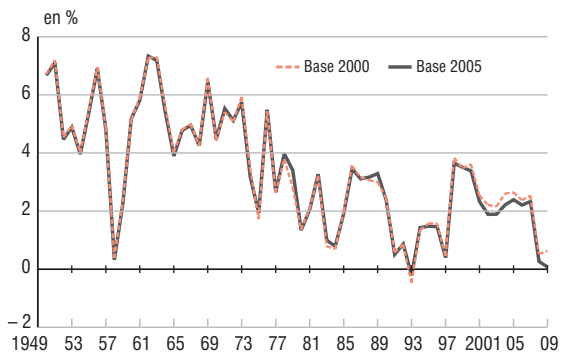
Source : Insee, comptes nationaux.

Part de la valeur ajoutée totale en euros courants



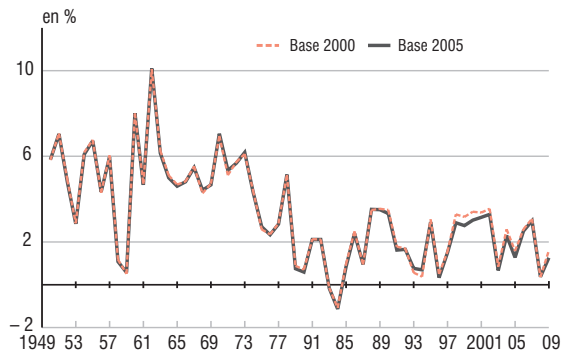
Note : l'industrie inclut la construction.
Source : Insee, comptes nationaux.

Évolution des dépenses de consommation des ménages en volume



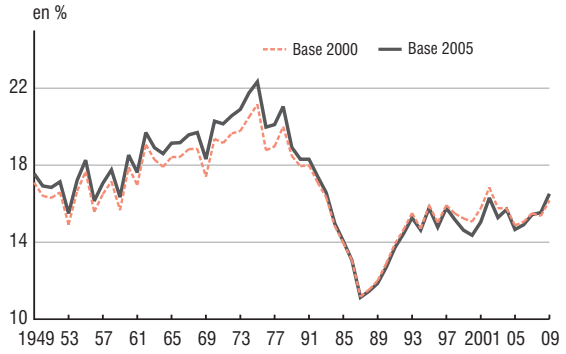
Source : Insee, comptes nationaux.

Évolution du pouvoir d'achat des ménages



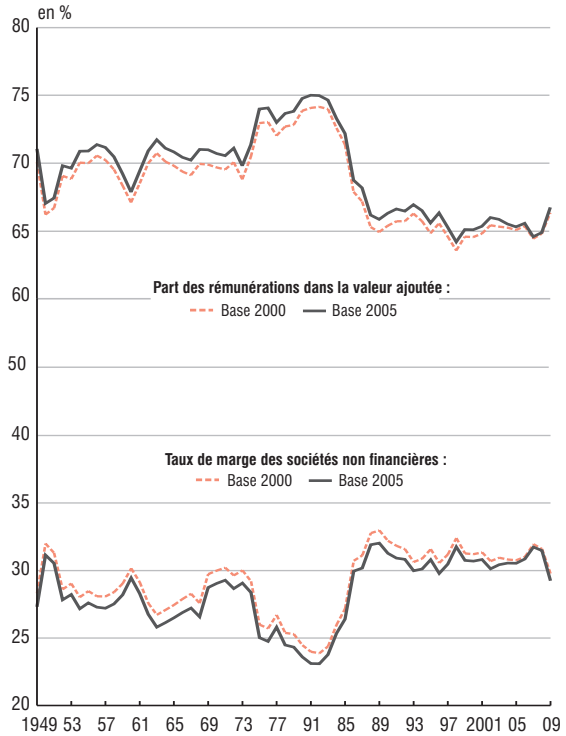
Source : Insee, comptes nationaux.

Taux d'épargne des ménages



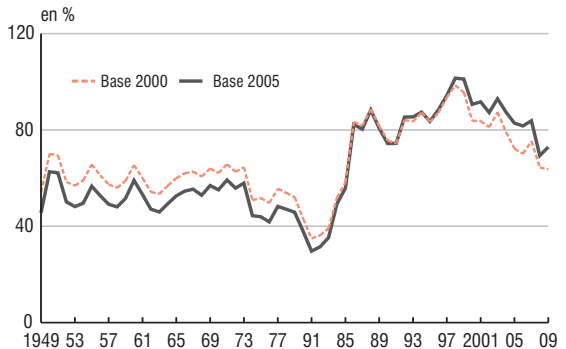
Source : Insee, comptes nationaux.

Part des rémunérations dans la valeur ajoutée et taux de marge des sociétés non financières



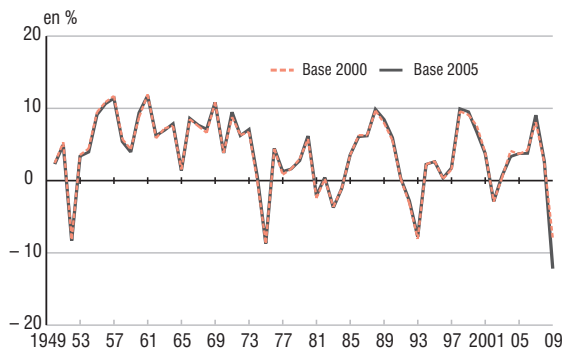
Source : Insee, comptes nationaux.

Taux d'autofinancement des sociétés non financières



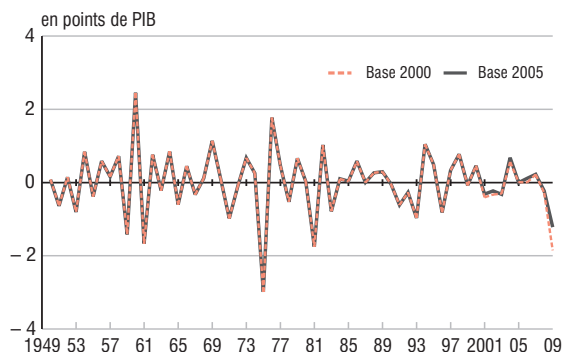
Source : Insee, comptes nationaux.

Évolution du volume de FBCF des sociétés et entreprises individuelles non financières



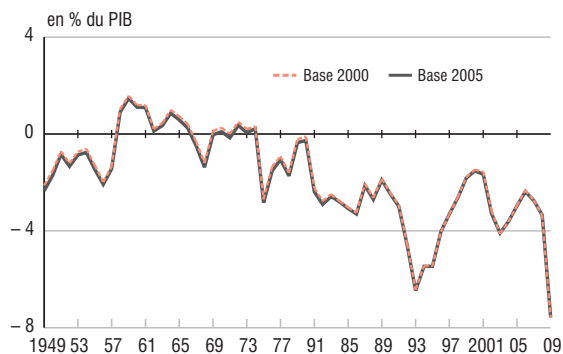
Source : Insee, comptes nationaux.

Contribution des stocks à la croissance



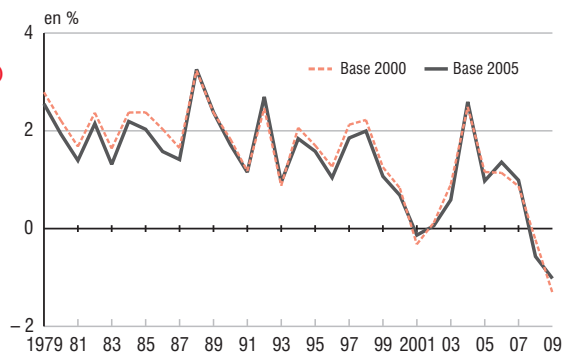
Source : Insee, comptes nationaux.

Capacité/besoin de financement des administrations publiques



Source : Insee, comptes nationaux.

Évolution de la productivité apparente du travail de l'ensemble de l'économie (valeur ajoutée par équivalent-temps plein)



Source : Insee, comptes nationaux.

Capacité/besoin de financement de la Nation

Source : Insee, comptes nationaux.

